

2019
COMPTÉ
ADMINISTRATIF

METZ
MÉTROPOLE



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 12 JUIN 2020



Table des matières

PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	6
A. UNE METROPOLE EN RYTHME DE CROISIERE	6
B. LE CADRE IMPOSE DE LA CONTRACTUALISATION A NOUVEAU RESPECTE	10
C. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE A UN NIVEAU ELEVE	10
D. UNE DETTE MAITRISEE	11
E. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABILISES.....	13
F. DES RESSOURCES PROPRES EN LEGERE AUGMENTATION	14
1. Les recettes de fonctionnement	14
Les recettes fiscales.....	15
Les autres recettes de fonctionnement	16
2. Les recettes d'investissement	18
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	20
A. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE.....	22
1. Un niveau de service eleve a l'opera theatre.....	24
2. Des dépenses maîtrisées concernant les autres équipements culturels	24
B. LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	26
1. La place importante du développement économique dans les compétences métropolitaines.....	28
2. La planification territoriale, une compétence transférée en 2018 mais exercée depuis longtemps au niveau intercommunal	29
3. Les autres champs d'intervention au service de la compétitivité du territoire	30
C. LA QUALITE DE VIE.....	31
1. La gestion des déchets et la voirie, principaux budgets dédiés à l'axe "amélioration de la qualité de vie"	33
2. L'importance du rôle de la Métropole en matière sociale.....	35
3. Une intervention accrue en matière d'eau, d'énergie et d'assainissement	36
D. LE PATRIMOINE ET L'ADMINISTRATION GENERALE EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	37
1. L'administration générale et les ressources.....	39
2. Les reversements et frais financiers.....	40
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	41
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	41
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	46
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	50
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	53
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	56

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après deux exercices de montée en puissance progressive de la collectivité sur ses nouvelles compétences, issues de la loi NOTRe et du passage en Métropole, l'année 2019 aura vu Metz Métropole trouver son rythme de croisière.

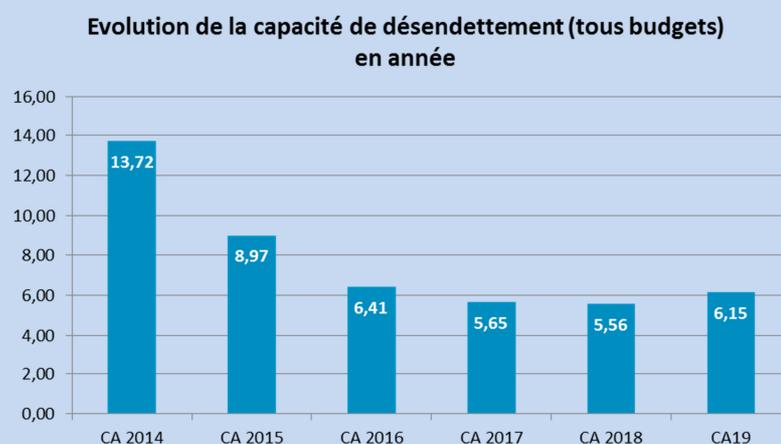
En termes de grands équilibres budgétaires, le Compte Administratif 2019 fait apparaître une situation financière saine. Sur le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,6 % et s'établissent à 152,767 M€. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 177,280 M€. L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, reste stable à niveau élevé (24,5 M€). Ce niveau d'épargne solide contribue au financement de dépenses réelles d'investissement en forte progression en volume (+ 8 %). Ces dernières atteignent ainsi 65 M€, hors restes à réaliser. L'excédent constaté en 2018 a été mobilisé pour limiter le recours à l'emprunt en 2019, conduisant à un résultat global de clôture fin 2019 en forte diminution (8,7 M€ avant financement des restes à réaliser).

	2019
Résultat antérieur (avant affectation du résultat)	22 678 818
dépenses réelles de fonctionnement	152 766 670
recettes réelles de fonctionnement	177 280 370
résultat de fonctionnement de l'exercice	24 513 700
dépenses réelles d'investissement (hors Maison de la Métropole)	52 758 610
Maison de la Métropole	12 584 190
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	22 049 356
résultat d'investissement de l'exercice	-43 293 444
résultat de l'exercice hors emprunt	-18 779 744
emprunt	4 847 500
résultat de l'exercice	-13 932 244
résultat global de clôture	8 746 573

Les résultats du Compte Administratif 2019 témoignent ainsi du caractère pleinement opérationnel de la Métropole sur l'ensemble de ses champs d'action. En fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses (97,72 %) a progressé de manière sensible par rapport à 2018 (95,71 %). Le niveau des dépenses atteint, à 85 k€ près, le maximum autorisé par le contrat avec l'Etat.

L'encours de la dette consolidé, porté pour une part importante par le Budget Annexe Transports (BAT), diminue légèrement (2,6 %), nonobstant la souscription d'un emprunt nouveau de 4,8 M€ pour financer l'acquisition de la Maison de la Métropole, et s'élève à 192,236 M€. Le niveau d'épargne brute (24,5 M€) conduit à une capacité de désendettement tous budgets confondus de 6,15 ans, un niveau inférieur au plafond d'alerte réglementaire de 12 ans. Afin de limiter le recours à l'emprunt en 2019, la collectivité a mobilisé l'excédent constaté lors du Compte Administratif 2018, conjoncturellement élevé (16,8 M€ après financement des restes à réaliser (RAR) grâce notamment à un important emprunt levé fin 2018 et à une montée en puissance encore partielle des nouvelles

compétences en cours d'année). Hors reprise du résultat de l'exercice 2018, l'exercice 2019 fait apparaître un besoin de financement des investissements de 13,932 M€.



En termes de politiques publiques, le développement économique se renforce en tant que l'une des compétences centrales de la Métropole. Les crédits de fonctionnement y afférents ont augmenté de 150 k€ en 2019 par rapport à 2018 et s'élèvent à 3,850 M€. Une part importante de ces crédits correspond au financement, stable, de l'agence d'attractivité Inspire Metz (2,943 M€). Par ailleurs, 258 k€ de dépenses de fonctionnement ont été mobilisés pour soutenir le développement numérique, notamment via la subvention versée à l'association TCRM Blida (170 k€). En investissement, les dernières contributions à M3 Congrès au titre de la construction du centre ont été versées en 2019 (300 k€). Quant à l'enseignement supérieur, il a mobilisé 1,246 M€ en fonctionnement (989 k€ en 2018) et 600 k€ en investissement (296 k€ en 2018), des montants en progression sensible en cohérence avec le rythme des projets proposés par les partenaires de la collectivité, notamment Matériaux ou le Pacte Grandes Ecoles.

Concernant la cohésion sociale, au-delà de la préparation des transferts de compétences départementales au 1^{er} janvier 2020, la Métropole s'est particulièrement mobilisée en 2019 dans la lutte contre le sans-abrisme, avec 240 k€ dédiés au Plan Logement d'Abord. La collectivité a également poursuivi le renforcement de ses actions en termes de politique de la Ville (78 k€) avec des crédits en hausse de 47 k€. Les différents concours aux partenaires de la collectivité ont été stables (500 k€). Le niveau de soutien aux opérations d'investissement des bailleurs sociaux est resté inchangé à un niveau élevé, avec l'ouverture d'une AP annuelle de 2 M€. La consommation effective de ces crédits est en diminution du fait de décalages dans les projets portés par les bailleurs.

En matière d'écologie et d'environnement, l'exercice 2019 a notamment vu se développer l'Agrobiopôle sur le Plateau de Frescaty, avec par exemple la mise en place de l'Espace Test Agricole. Ce projet partenarial a mobilisé 150 k€ en 2019. En matière de GEMAPI, une hausse sensible des dépenses est observée sur 2019 (+ 365 k€), avec des études et des travaux sur plusieurs ruisseaux : Saint-Pierre, Saulny-Woippy, Vallières et la Ramotte à Augny.

Les réalisations relatives à la compétence voirie illustrent bien la bonne appropriation par la Métropole de ses nouvelles compétences. Ainsi, le taux de réalisation des investissements en matière de voirie déjà très élevé en 2018 (90 %), atteint 96 % en 2019. 5,4 M€ ont été consacrés aux travaux de requalification de voirie (3 M€ sur la ville-centre et 2,4 M€ sur les autres communes) avec notamment la seconde partie de l'opération sur la rue du Général Metman (1,429 M€). En matière de mobilité douce, plusieurs opérations (460 k€) ont permis d'achever l'aménagement de la véloroute V 50 (Charles le Téméraire) : voie verte Henry II, liaison Jussy-Vaux.

Concernant le Budget Annexe Transports, l'année 2019 correspond au troisième exercice équilibré sans recourir à une subvention du Budget Principal. Des reports de régularisations importantes sur la rémunération du délégataire du fait des négociations opérées ainsi qu'une appréhension prudente des recettes sur 2017 et 2018 avait conduit à un excédent conjoncturel de 8,2 M€ fin 2018. Ce dernier a été mis à profit en 2019 pour financer les investissements sans mobiliser d'emprunt, tout en honorant les régularisations sur les redevances R1 (2,992 M€). Le résultat global de clôture fin 2019 est ainsi significativement diminué (5,080 M€). Hors aléas conjoncturels, le budget annexe transports ne dégage qu'un très léger excédent (506 k€) en 2019. La capacité du BAT à porter de nouveaux investissements structurants réside donc essentiellement dans la dynamique de ses ressources que sont la billetterie et le versement mobilité.

Dans le domaine des autres services urbains, 2019 a été caractérisée par la poursuite du plan de conteneurisation avec le déploiement de 22 conteneurs enterrés. Cette politique volontariste a mobilisé 3,8 M€ en 2019. La ressource affectée à la gestion des déchets qu'est la TEOM a vu son produit baisser de 6,8 % en 2019 (soit -2,1 M€), suite à la baisse du taux de 10,73 % à 9,75 % entre 2018 et 2019, sans affecter la capacité de la Métropole à mener à bien le déploiement de la conteneurisation.

En matière culturelle, l'exercice 2019 a connu une exécution similaire à celle de 2018. Les principales évolutions concernent l'Opéra-Théâtre avec l'adhésion à l'Orchestre National de Metz (+ 150 k€). Cet équipement a également dû faire face à une augmentation des coûts salariaux (+ 650 k€) du fait notamment d'évolutions réglementaires. Le Musée connaît une fréquentation en forte hausse, qui se traduit par une progression de 47 %, soit 43 k€, des recettes (billetterie et achats boutique). Le Conservatoire connaît également une forte progression de sa fréquentation (+ 123 élèves), encouragée par la tarification sociale.

Sur le champ de l'aménagement opérationnel, les dépenses relèvent à la fois du budget principal et du budget annexe des zones en régie. Sur le budget principal, qui retrace les mouvements relatifs aux zones concédées et concourt à l'équilibre des zones en régie, ce sont 6,575 M€ qui ont été mobilisés. Concernant les zones concédées, une participation de 2 M€ a été versée à la SAREMM pour la ZAC de l'Amphithéâtre, ainsi qu'une participation à la SEBL au titre de la ZAC Marly Bellefontaine pour 292 k€. Sur le budget annexe des zones en régie, le plateau de Frescaty a également concentré l'essentiel des réalisations pour un montant de 5,525 M€, préfinancé à hauteur de 3,6 M€ par une avance du budget principal. L'approbation du plan guide du site a constitué une étape importante du projet.

En matière de planification, les crédits d'investissement consommés en 2019 ont sensiblement augmenté (+ 24 %), en cohérence avec la montée en puissance de cette compétence transférée en

2018, et s'établissent à 308 k€. L'essentiel de ces moyens a été mobilisé pour l'élaboration du PLUi (289 k€), principalement pour financer le concours de l'Aguram (266 k€) sur ce dossier structurant.

Sur 2019, l'ensemble de ces politiques publiques a été mis en œuvre sans pression fiscale supplémentaire. La Métropole a même amplifié sa politique de modération fiscale en diminuant très significativement le taux de TEOM (10,73 % à 9,75 %). En matière de flux financiers avec les communes, l'exercice s'est inscrit dans le cadre des décisions co-construites avec les communes en 2018, à savoir redimensionnement à la hausse de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (+ 750 k€) et le reversement de 50 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Pour tenir compte du rythme des projets communaux, le volume des fonds de concours a été porté sur 2019 à 1.7M€ (1M€ sur les exercices antérieurs).

L'exercice 2019 a vu la Métropole s'approprier efficacement ses nouvelles compétences et poursuivre la mise en œuvre volontariste de ses politiques publiques, tout en respectant les contraintes du contrat de Cahors. Certes, le déficit de l'exercice avant emprunt s'élève à 18,78 M€, mais il est couvert par le recours à l'emprunt pour financer les investissements de long terme et par la reprise des résultats des années précédentes. La Métropole peut ainsi aborder sereinement les conséquences budgétaires de la crise et soutenir la reprise sur son territoire.

PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

A. UNE METROPOLE EN RYTHME DE CROISIERE

	2019
<u>Résultat antérieur (avant affectation du résultat)</u>	<u>22 678 818</u>
dépenses réelles de fonctionnement	152 766 670
recettes réelles de fonctionnement	177 280 370
<u>résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	<u>24 513 700</u>
dépenses réelles d'investissement (hors Maison de la Métropole)	52 758 610
Maison de la Métropole	12 584 190
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	22 049 356
<u>résultat d'investissement de l'exercice</u>	<u>-43 293 444</u>
résultat de l'exercice hors emprunt	-18 779 744
<u>emprunt</u>	<u>4 847 500</u>
résultat de l'exercice	-13 932 244
résultat global de clôture	8 746 573
dépenses	6 415 163
recettes	5 037 598
<u>solde des restes à réaliser</u>	<u>-1 377 565</u>
résultat global net des restes à réaliser	7 369 008

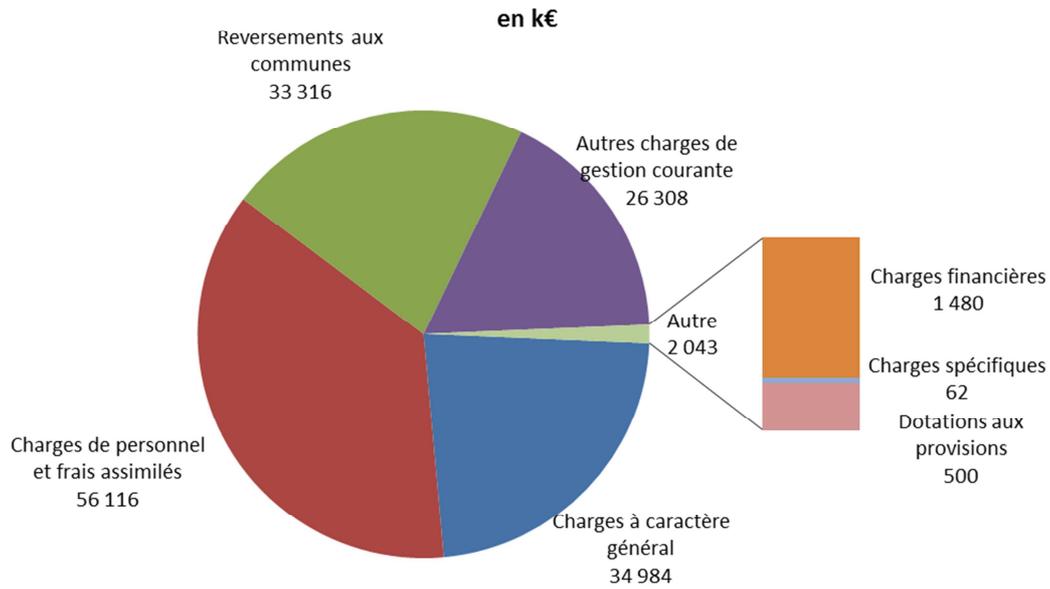
Pour l'année 2019, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 152,767 M€, en hausse de 2,6 % (+ 3,8 M€) par rapport à 2018, tandis que les recettes réelles ont fait l'objet d'une hausse plus modérée (+ 2 %, + 3,6 M€). En découle un résultat de fonctionnement de l'exercice en légère baisse, l'épargne brute demeurant cependant importante (24,513 M€).

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles sont en hausse de 7,9 %, tandis que les recettes subissent une diminution (- 40 %), principalement due à un recours à l'emprunt moins important en 2019 qu'en 2018 et limité au financement de la Maison de la Métropole.

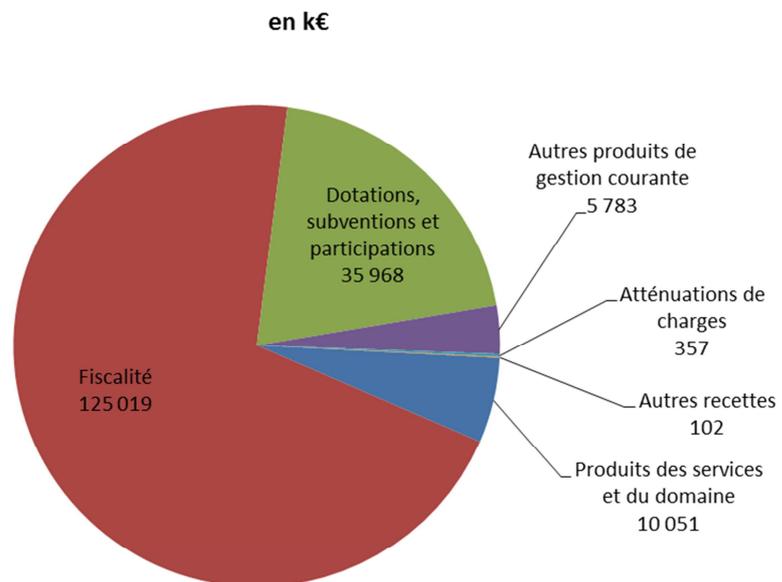
La reprise de l'excédent global de clôture au 31/12/2018 a permis de couvrir le déficit de l'exercice 2019 et conduit à un excédent cumulé au 31/12/2019 en très forte réduction (7,369 M€ après financement des restes à réaliser). En effet, la collectivité a fait le choix de mobiliser l'excédent cumulé sur les exercices 2017 et 2018, excédent conjoncturel lié à l'appropriation progressive des compétences transférées dans le cadre de la Loi NOTRe puis du passage en Métropole, ainsi qu'à des bonnes conditions d'emprunt ayant permis de mobiliser une somme importante fin 2018 pour financer la Maison de la Métropole, pour financer ses investissements. Hors financement de la Maison de la Maison de la Métropole, Metz Métropole n'a ainsi pas recouru à l'emprunt en 2019.

Ce résultat n'ayant pas fait l'objet d'une reprise anticipée lors de la construction du BP 2020, il sera intégré au budget 2020 par le biais du budget supplémentaire.

CA 2019 - Dépenses réelles de fonctionnement

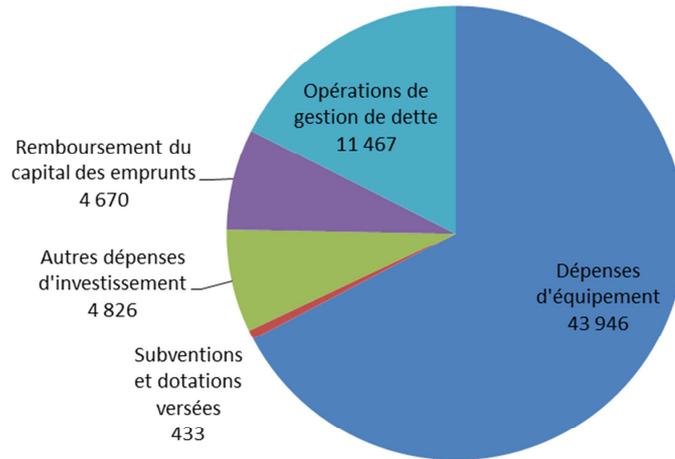


CA 2019 - Recettes réelles de fonctionnement



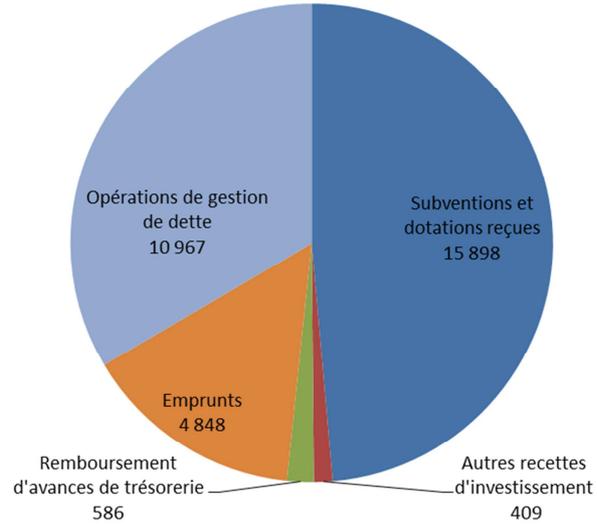
CA 2019 - Dépenses réelles d'investissement

en k€



CA 2019 - Recettes réelles d'investissement

en k€



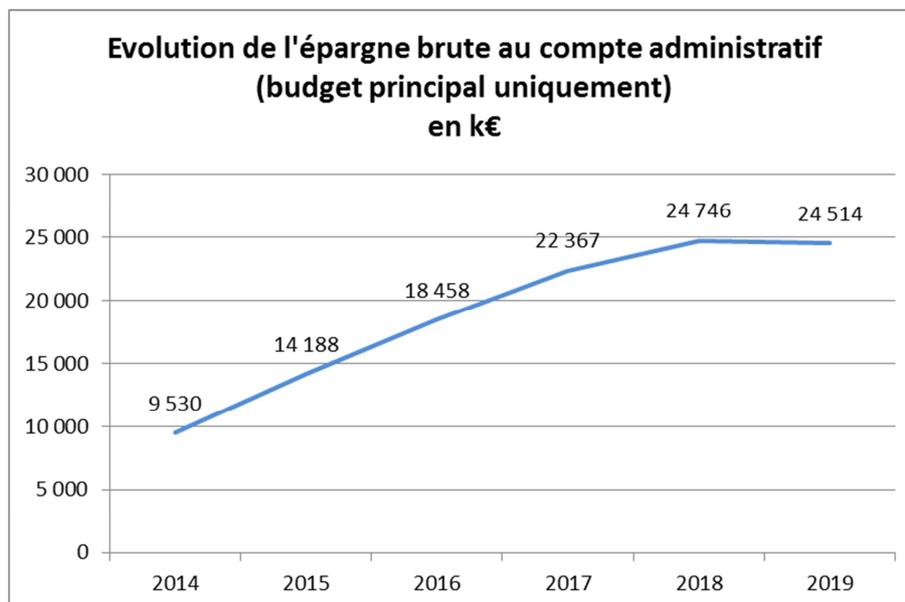
B. LE CADRE IMPOSE DE LA CONTRACTUALISATION A NOUVEAU RESPECTE

	2018	2019
Plafond autorisé	103 264 937	104 529 932
Dépenses de fonctionnement au CA n	115 822 637	118 594 151
Transferts de compétences	-9 496 240	-9 629 084
Retraitements (G7, 800 ans Cathédrale)		-305 164
Mutualisation	-4 343 025	-4 215 124
Total dépenses retraitées	101 983 372	104 444 780
Ecart plafond	-1 281 565	-85 153

Comme en 2018, le contrat conclu avec l'Etat le 25 juin 2018 visant à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,225 % par an a été respecté. Par rapport à 2018, la marge constatée entre le maximum autorisé et le total des dépenses après retraitements¹ s'est réduite (1,28 M€ en 2018 et 85 k€ en 2019), ce qui traduit l'exercice normal par la collectivité de ses nouvelles compétences.

L'année 2019 a fait l'objet de retraitements exceptionnels au titre des dépenses liées au G7 de l'environnement qui s'est tenu à Metz les 5 et 6 mai, ainsi que de celles en lien avec les célébrations des 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne.

C. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE A UN NIVEAU ELEVE

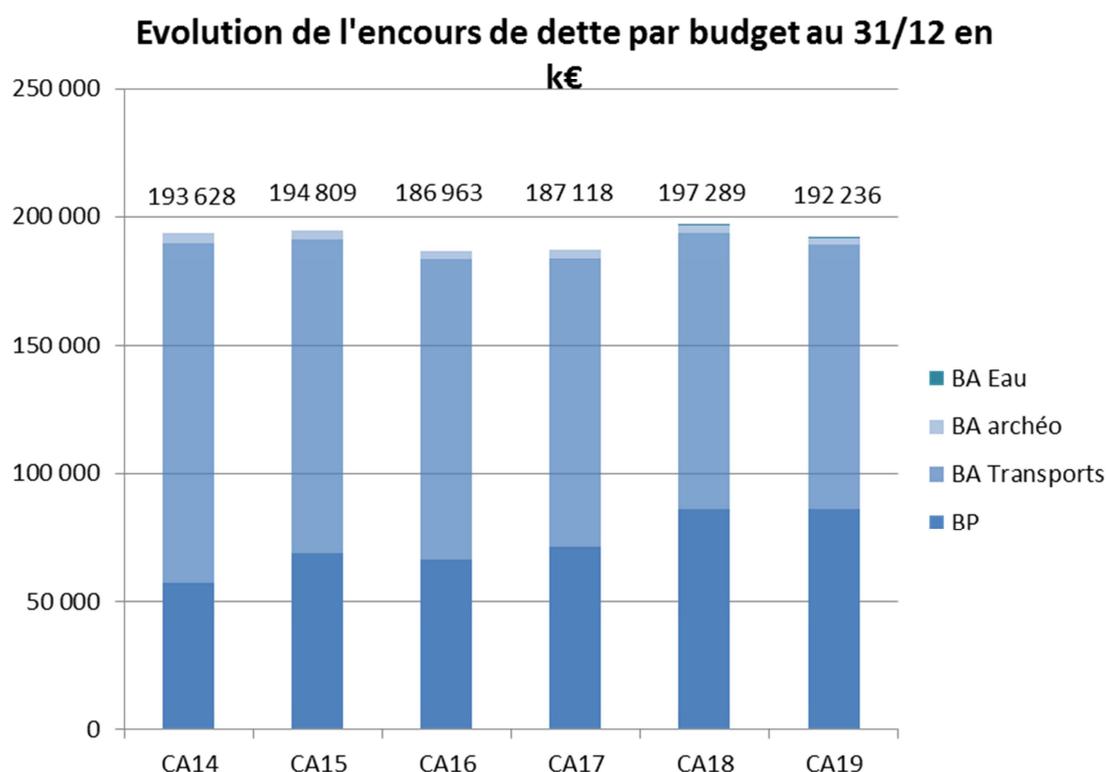


¹ Ces retraitements comptables consistent à supprimer de la base de comparaison (dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2017) les chiffres qui correspondent à une évolution du périmètre d'action de la Métropole. Cette opération garantit ainsi une bonne comparaison financière, à périmètre constant, avec l'exercice en cours. Peuvent également être retraités des dépenses exceptionnelles, qui n'ont pas vocation à être reconduites chaque année et ne peuvent donc faire l'objet d'une comparaison avec un exercice antérieur.

L'épargne brute représente l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement (hors opérations d'ordre) et doit au moins couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette. Elle se calcule par la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle se situe à 24 M€ en 2018 et en 2019. Ce niveau élevé, qui intègre les résultats antérieurs capitalisés conjoncturellement élevés, a permis à la Métropole d'autofinancer une part importante de ses investissements en 2019, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

D. UNE DETTE MAITRISEE



Après une hausse de 2017 à 2018, l'encours de dette consolidé de la collectivité est en baisse de 2,6 % en 2019. C'est principalement l'encours de dette du budget annexe Transports, constitué pour le financement du projet Mettis, qui génère cette diminution globale.

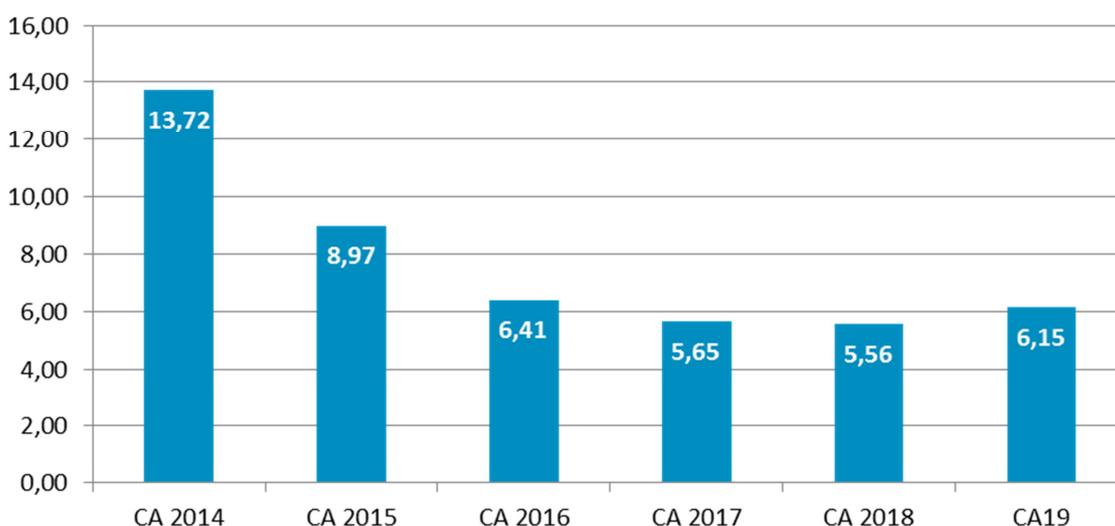
Sur le budget principal, après la souscription de deux emprunts pour 17,2 M€ en 2018, l'encours de dette est resté stable en 2019. La souscription de deux nouveaux contrats pour 4,8 M€², destinés à financer l'acquisition de la Maison de la Métropole, est partiellement compensée par le remboursement du capital de la dette (3,6 M€). De manière marginale, 47 500 € ont été titrés en

² Un auprès d'Arkéa d'une durée de 25 ans à taux variable, et un auprès de la Banque Postale d'une durée de 30 ans à taux variable

2019 au titre du solde de l'emprunt lié au Centre des Congrès³, portant le total du recours à l'emprunt en 2019 à 4 847 500 €

Enfin, le budget annexe Eau potable, créé en 2018 suite au transfert de la compétence à la Métropole, fait état d'un encours de dette de 330 k€ en 2019 en lien avec les emprunts transférés par la commune de Rozérieulles. Ces derniers seront ensuite transférés à la Régie de l'Eau de Metz Métropole lorsque la commune rejoindra la structure en 2021 à l'achèvement du contrat actuel de DSP.

Evolution de la capacité de désendettement (tous budgets) en année



Tous budgets confondus, la capacité de désendettement de la Métropole évolue peu et reste à un niveau inférieur à la limite d'alerte de 12 ans fixée par l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

Depuis 2016, Metz Métropole n'a pas eu besoin, sur le budget principal de recourir à un emprunt d'équilibre pour le financement de ses investissements courants et l'encours de dette du budget annexe transports décroît lentement compte tenu de la durée longue des emprunts souscrits pour le financement du Mettis. Les seuls emprunts réalisés l'ont été pour le financement de la participation de Metz Métropole à la construction du Centre de Congrès et de la Maison de la Métropole.

³ Emprunt conclu en 2016, d'un montant total de 2,5 M€ sur 25 ans à taux variable

E. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABILISES

En 2019, les reversements aux communes ont représenté 33 022 411 € en fonctionnement, soit 22 % des dépenses réelles de fonctionnement.

25 742 224 € concernent les attributions de compensation (AC) versées aux communes liées aux transferts de charge, en hausse de 3,8 % par rapport à 2018 (+ 932 k€). Cette augmentation s'explique par :

- la régularisation du montant de la facture de mutualisation des services à la Ville de Metz, dont le montant déduit de l'AC 2018 était basé sur des prévisions supérieures de 743 k€ à la facture définitive ;
- l'augmentation de l'attribution versée à la commune d'Augny afin de compenser le transfert de la taxe locale de séjour (+ 103 k€) ;
- la prise en compte des montants des transferts de charges différents entre 2018 et 2019 conformément aux décisions de la CLECT 2018 ;
- l'actualisation du dispositif de solidarité afférant à l'état civil des communes sièges d'hôpitaux.

Par ailleurs, certaines communes reversent à la Métropole une attribution de compensation, si le total des charges transférées à la Métropole est supérieur à la fiscalité transférée. A ce titre, la Métropole a perçu 261 562 € en fonctionnement.

En investissement, la compensation du transfert de charge se traduit par un versement par les communes au profit de la Métropole qui a atteint 4 886 972 € en 2019.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est restée quasiment stable à 6 507 248 € contre 6 531 946 € en 2018. Pour rappel, l'enveloppe de DSC avait été significativement augmentée en 2018 pour intégrer un mécanisme de garantie de la neutralité des transferts de charge consécutifs à la transformation en Métropole de la collectivité.

Enfin, la contribution métropolitaine au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) s'est élevée à 772 929 € en 2019, en baisse par rapport à 2018 (957 130 €). Pour mémoire, en 2018, la Métropole avait délibéré pour appliquer la procédure dérogatoire de répartition du FPIC entre elle et ses communes, afin de contrebalancer l'effet de l'application du coefficient d'intégration fiscale (CIF) moyen des Métropoles, inférieur au CIF réel de la collectivité. En 2019, la répartition de droit commun a pu être appliquée puisque c'est de nouveau le CIF de la Métropole qui est pris en compte.

F. DES RESSOURCES PROPRES EN LEGERE AUGMENTATION

	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	évol CA 2019 / CA 2018
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	173 718 162,89	174 149 022,74	177 280 370,03	2,05%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 989 893,38	2 300 000,00	1 436 044,41	-27,83%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	175 708 056,27	176 449 022,74	178 716 414,44	1,71%

	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	évol CA 2019 / CA 2018
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 797 579,63	57 754 750,95	32 708 899,02	-40,31%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 991 851,37	51 427 270,46	14 105 994,66	8,58%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 789 431,00	109 182 021,41	46 814 893,68	-30,94%

TOTAL RECETTES REELLES	228 515 742,52	231 903 773,69	209 989 269,05	-8,11%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	14 981 744,75	53 727 270,46	15 542 039,07	3,74%
TOTAL RECETTES	243 497 487,27	285 631 044,15	225 531 308,12	-7,38%

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont relativement stables d'un exercice à l'autre (+ 2,05 % pour les recettes réelles).

La baisse des recettes d'investissement est liée à un recours à l'emprunt plus faible en 2019 car le financement des investissements a été en grande partie assuré par la mobilisation du résultat de l'exercice antérieur.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	évol CA 2019 / CA 2018
Atténuations de charges	313 515,44	193 000,00	356 597,35	13,74%
Produits divers	14 059 320,72	14 777 117,00	15 833 926,60	12,62%
Fiscalité	124 837 555,32	124 617 288,00	125 018 926,35	0,15%
Dotations et Participations	34 227 648,21	34 471 617,74	35 968 480,23	5,09%
Produits financiers	0,00	0,00	0,45	
Produits spécifiques	9 123,20	0,00	12 439,05	36,35%
Reprise sur amortissements	271 000,00	90 000,00	90 000,00	-66,79%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	173 718 162,89	174 149 022,74	177 280 370,03	2,05%
Opérations d'ordre	1 989 893,38	2 300 000,00	1 436 044,41	-27,83%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 989 893,38	2 300 000,00	1 436 044,41	-27,83%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	175 708 056,27	176 449 022,74	178 716 414,44	1,71%

LES RECETTES FISCALES

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évol CA 19/18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22 030 347	22 497 001	21 816 866	-3,02%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	16 107 016	14 614 197	15 801 451	8,12%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 344 124	1 413 581	1 444 935	2,22%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4 160 646	3 609 989	3 699 161	2,47%
Fiscalité Entreprises	43 642 133	42 134 768	42 762 413	1,49%
Taxe d'Habitation (TH)	34 863 897	35 317 077	35 832 988	1,46%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 149 893	6 344 801	6 403 235	0,92%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	102 209	105 839	110 534	4,44%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	186 414	200 461	218 604	9,05%
Fiscalité Ménages	41 302 413	41 968 178	42 565 361	1,42%
rôles supplémentaires CFE TH TFPB TFPNB			490 853	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 881 071	31 570 821	29 427 303	-6,79%
Taxe Locale de Séjour	536 942	768 278	905 365	17,84%
Taxe GEMAPI		1 143 004	1 149 897	0,60%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité			541 464	
Taxe d'Aménagement			323 189	
Fiscalité spécialisée	32 418 013	33 482 103	32 347 218	-3,39%
Recettes fiscales et assimilées	117 362 559	117 585 049	118 165 845	0,49%

Le produit de l'ensemble des taxes levées par la Métropole s'est élevé à 118,2 M€ en 2019, soit une relative stabilité par rapport à l'exercice précédent (+ 0,49 %), en dehors de la baisse significative du produit de TEOM suite à la diminution du taux de cette taxe. Le produit des autres taxes a connu une hausse liée à la revalorisation forfaitaire des bases (+ 2,2 %)⁴ et l'évolution des bases physiques.

Après une baisse en 2018, la CVAE connaît une hausse en 2019, sans toutefois retrouver le montant atteint en 2017. La mécanique de versement de la CVAE⁵, ainsi que le dispositif qui permet aux entreprises de moduler leurs acomptes rendent très difficile toute analyse de ces évolutions.

La TCCFE a été instaurée par délibération du 24 septembre 2018. La moitié du produit perçu par la Métropole est reversée à chaque commune concernée. L'autre moitié du produit (à hauteur de l'estimation réalisée en 2018) est venue abonder l'enveloppe globale de la DSC.

La taxe d'aménagement est perçue par la Métropole au titre des permis de construire déposés après le 1^{er} janvier 2018 (date du transfert de la compétence PLU) et reversée à hauteur de 90 % aux communes concernées.

Metz Métropole a décidé une baisse du taux de la TEOM de près de 10 % en 2019 (taux de 9,75 % contre 10,73 % en 2018), soit une baisse de produit de 2,1 M€ (- 6,8 %). Pour rappel, une nouvelle baisse du taux a été décidée pour 2020, portant ainsi le taux voté à 9,25 %.

Le produit de Taxe Locale de Séjour est en hausse (+ 17,84 %), ce qui s'explique par le transfert de la TLS au 01/01/19 par la commune d'Augny pour 103 k€ (dont le produit collecté est reversé à la commune via l'attribution de compensation) et la poursuite de l'identification des redevables particuliers (passant par des plate-formes de type Airbnb).

⁴ La fixation de ce coefficient d'évolution correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre de l'année n-1

⁵ Le montant perçu en N correspond au solde de l'année n-2 et aux acomptes n-1 versés par les entreprises.

Le niveau de taxe Gemapi reste identique, conformément à la décision prise par la collectivité de voter un produit identique pour les trois premières années d'exercice de cette nouvelle compétence.

Par ailleurs, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, est stable (6,9 M€).

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (+ 5,09 % SOIT + 1,7 M€)

Sur les près de 36 M€ de dotations et participations perçues en 2019, la principale composante est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation dont la répartition s'établit comme suit :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évol de 2014 à 2018
dotation d'intercommunalité	8 935 365	6 086 140	2 693 230	2 007 547	5 370 338	5 730 705	-39,90%
dotation de compensation	21 958 239	21 479 012	21 063 378	20 478 082	20 050 465	19 590 084	-8,69%
Total DGF	30 893 604	27 565 152	23 756 608	22 485 629	25 420 803	25 320 789	-17,71%

En baisse entre 2014 et 2018, la DGF a vu son produit progresser de près de 3 M€ en 2018 avec la transformation en Métropole.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) a été perçue pour 3 738 494 €, soit une baisse de produit de 77 k€ par rapport à 2018, en lien avec la minoration annoncée dans la Loi de Finances 2019.

En revanche, les compensations fiscales sont en hausse (2,6 M€, soit + 583 k€ de produit et + 30 %), cette évolution concernant particulièrement les compensations de Contribution Economique Territoriale (CET) puisque de nouveaux abattements ont été mis en place par l'Etat⁶ qui vient compenser ces pertes par voie de dotation.

Les autres dotations et participations se composent :

- des subventions versées par l'Etat, notamment pour la Dotation Globale de Décentralisation concernant la réalisation de documents d'urbanisme (212 k€), le Plan Logement d'Abord (203 k€), les aides au logement temporaire sur les aires d'accueil (102 k€), les subventions de la DRAC pour le Conservatoire et le Musée (115 k€) ;
- des recettes en provenance d'autres organismes principalement d'éco emballages (2,9 M€), ou de l'Ademe pour le financement de postes (188 k€) ;
- des recettes liées au Mécénat concernant l'Opéra-Théâtre et le Musée (90 k€) ;
- de la participation d'organismes aux coproductions de l'Opéra-Théâtre (87 k€).

⁶ Principalement la mise en place d'une exonération de la cotisation minimum de CFE pour les redevables dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 5 000 €

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ils se composent notamment des produits des services et du domaine (10 M€), dont :

- les mises à disposition de personnel auprès de divers organismes pour 4,3 M€ (Haganis, Scotam, Ville de Metz) ;
- les refacturations de personnel et frais généraux aux budgets annexes (1,6 M€) ;
- les recettes liées aux équipements culturels pour 1,2 M€, notamment les frais d'inscription au Conservatoire (418 k€), les droits d'entrée et le produit des ventes de la boutique du Musée (133 k€), la billetterie (549 k€) et les droits de locations relatifs aux coproductions (37 k€) de l'Opéra-Théâtre ;
- la redevance spéciale ordures non ménagères (709 k€) qui affiche une forte hausse de 48 % par rapport au produit collecté en 2018, due notamment à l'abaissement du seuil déterminant la liste des entreprises redevables, à la modification du règlement qui a permis d'intégrer de nouveaux redevables, et à l'efficacité de l'identification des entreprises concernées ;
- les redevances d'occupation du domaine public en matière d'électricité, chauffage et gaz (362 k€), celles liées à l'occupation de la voirie (216 k€) et à l'exploitation des réseaux par Orange (237 k€) ;
- le produit des droits de stationnement sur les parkings métropolitains (281 k€) ainsi que la part du forfait post-stationnement revenant à la Métropole sur les communes de Metz et Montigny-lès-Metz (718 k€) ;
- les redevances d'occupation du domaine public liées à Metz Expo Evènements et au Centre de Congrès (96 k€).

Les autres produits de gestion courante, qui s'élèvent à 5,8 M€, comprennent :

- les redevances liées à l'exploitation des parkings (2,9 M€) ;
- la vente de produits recyclables (1,3 M€) ;
- les redevances dites "R1", versées par les fermiers et concessionnaires pour l'accomplissement des missions au titre du service public de gaz, électricité et de réseaux de chaleur et de froid urbain (397 k€) ;
- les redevances d'exploitation versées par les délégataires et concessionnaires dans le cadre des délégations de service public pour 97 k€, dont 57 k€ concernant le Parc des Expositions, 17 k€ pour les redevances NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) versées par Orange, 14 k€ pour les redevances liées au crématorium, 9 k€ versés par Adoma pour la fin d'exploitation de l'aire d'accueil de Blida ;
- les recettes liées aux locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz (78 k€) ;
- la refacturation de la taxe foncière, réglée par la Métropole, à GL Events pour Metz Expo et au Centre Pompidou-Metz (161 k€) ;
- les indemnités des assurances suite à sinistres (94 k€, un montant élevé qui résulte du transfert de la compétence voirie) ;
- le remboursement par Haganis des chèques déjeuner (187 k€).

LES ATTENUATIONS DE CHARGES (+ 13,74 % SOIT + 43 k€)

Elles s'élèvent à 357 k€ et concernent des remboursements relatifs à la masse salariale (indemnités journalières, remboursements et régularisations diverses), en augmentation, corrélativement à l'augmentation de la masse salariale.

LES PRODUITS SPECIFIQUES

Il s'agit de recettes diverses non attendues au BP, notamment le produit de la cession de véhicules métropolitains pour 12 k€.

LES REPRISES SUR AMORTISSEMENTS

Suite à l'extinction d'un litige concernant le versement d'une subvention au titre du logement social, la somme de 90 k€ qui avait été provisionnée a été reprise.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	évol CA 2019 / CA 2018
	0,00			
Dotations, Fonds divers et Réserves	13 845 928,64	16 621 061,95	6 478 642,40	-53,21%
Subventions d'investissement	9 774 660,72	11 926 555,00	9 419 607,00	-3,63%
Emprunts et dettes assimilées	30 736 129,23	26 629 000,00	15 839 712,90	-48,47%
Immobilisations	0,00	400 001,00	0,00	
Autres recettes d'investissement	440 861,04	2 178 133,00	970 936,72	120,24%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 797 579,63	57 754 750,95	32 708 899,02	-40,31%
Virement de la section d'exploitation	0,00	24 231 972,46	0,00	
Opérations d'ordre	12 491 851,37	14 000 000,00	13 552 748,26	8,49%
Opérations patrimoniales	500 000,00	13 195 298,00	553 246,40	10,65%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 991 851,37	51 427 270,46	14 105 994,66	8,58%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 789 431,00	109 182 021,41	46 814 893,68	-30,94%

Les recettes d'investissement sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (- 30,94 %). Cette évolution s'explique principalement par un moindre recours à l'emprunt. En effet, la majeure partie des emprunts liés au financement de la Maison de la Métropole a été levée sur l'exercice 2018, en cohérence avec l'avancement opérationnel du projet. En outre, hors financement de la Maison de la Métropole, la collectivité a fait le choix de mobiliser l'excédent cumulé au 31/12/2018 pour autofinancer ses investissements.

Par ailleurs, la Métropole a dû faire face à des décalages temporels importants entre l'envoi des demandes de perception de FCTVA et son versement, conduisant à une différence de 5,3 M€ par rapport à 2018, ce qui explique également la faible réalisation par rapport aux prévisions 2019. A noter que ces recettes, inscrites en restes à réaliser à hauteur de 4 M€, seront bien perçues sur l'exercice 2020.

Les prévisions en matière de perception de taxe d'aménagement sont également en-dessous du montant prévu au budget (1,8 M€ contre 591 k€ perçus). L'estimation de cette recette étant difficile à anticiper, un montant maximum avait été inscrit, en recette comme en dépense (le produit étant reversé aux communes concernées à hauteur de 90 %). Au vu des montants qui seront perçus en 2020, la prévision budgétaire afférente pourra être, le cas échéant, réévaluée.

Le produit des subventions affiche une baisse de 3,63 %. Par rapport au prévisionnel 2019, la différence est notamment due à une perception du produit des amendes de police plus faible qu'attendue (3,7 M€ attendus, 2,6 M€ perçus). En effet, la dépenalisation des infractions en matière de stationnement a réduit le périmètre des amendes de police au profit d'une nouvelle recette de fonctionnement, les forfaits post-stationnement (cf. page 34).

En matière d'immobilisations, la non réalisation des crédits inscrits au budget résulte de l'abandon d'une opération de rachat et de revente des chais militaires de Scy-Chazelles - qui aurait en tout état de cause été neutre budgétairement puisque prévue en dépense et en recette pour le même montant.

Les autres recettes d'investissement sont composées du remboursement d'une partie de l'acte d'apport consenti à la SAREMM pour la ZAC de Mercy (586 k€) et du remboursement par les communes concernées des opérations que Metz Métropole réalise pour leur compte (notamment les maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de voirie). Le faible taux de réalisation de ces recettes (45 %) est dû au fait que lors de l'inscription budgétaire d'une telle opération, les crédits sont affichés corrélativement en dépense et en recette, cependant il existe un décalage dans les faits entre la réalisation de la totalité de l'opération par la Métropole et le remboursement par l'organisme. Elles sont toutefois inscrites en restes à réaliser.

PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

En 2019, les dépenses réelles totales se sont élevées à 218 109 470 €, dont 152 766 670 € en fonctionnement et 65 342 800 € en investissement.

En fonctionnement, le taux d'exécution de 97,72 % par rapport au budget total voté présente une amélioration par rapport à 2018, où il était de 95,71 %. Cette évolution souligne la bonne appropriation par la collectivité de ses nouvelles compétences. Le volume des dépenses réelles d'investissement est en augmentation de 7,87 % (de 60,58 M€ à 65,34 M€).

La ventilation par politique publique arrêtée dans le BP 2019 est la suivante :

- **Attractivité** : développement touristique, Centre Pompidou-Metz, Musée, Opéra-Théâtre, ESAL, Conservatoire
- **Compétitivité** : archéologie préventive, aménagement des zones, développement économique, planification territoriale, enseignement supérieur
- **Qualité de vie** : voirie, gymnase, fourrière, incendie et secours, transition énergétique, politique du logement et de la ville, eau et énergie, assainissement pluvial, gestion des déchets, transports urbains
- **Patrimoine et administration générale** : gestion de la dette, communication, informatique, administration générale, opérations non ventilables

Montant des crédits de fonctionnement par politique publique (masse salariale comprise)

politique publique	dépenses réelles CA 19	recettes réelles CA 19	charge nette CA 19
attractivité du territoire	24 144 997	2 672 949	21 472 048
compétitivité du territoire	12 557 107	1 830 793	10 726 314
qualité de vie	53 012 175	42 194 980	10 817 194
patrimoine et administration générale	63 052 392	130 581 647	-67 529 256
TOTAL opérations réelles	152 766 670	177 280 370	-24 513 700

NB : les recettes fiscales sont imputées dans la catégorie administration générale, excepté les recettes affectées qui sont rattachées à la catégorie intégrant leur objet d'affectation. Il s'agit de la taxe de séjour (attractivité du territoire), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (qualité de vie) et de la taxe Gemapi (qualité de vie).

Montant des crédits d'investissement par politique publique

politique publique	dépenses réelles CA 19	recettes réelles CA 19	charge nette CA 19
attractivité du territoire	2 723 842	595 274	2 128 568
compétitivité du territoire	7 722 955	698 792	7 024 164
qualité de vie	22 602 263	3 106 641	19 495 622
patrimoine et administration générale	32 293 740	28 308 192	3 985 549
TOTAL opérations réelles	65 342 800	32 708 899	32 633 901

A. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

fonctionnement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	23 536 105	23 545 604	24 090 645	24 144 997	100,23%	2,59%
produits d'activité	2 381 728	2 363 210	2 367 570	2 672 949	112,90%	12,23%
charge nette	21 154 377	21 182 394	21 723 075	21 472 048		

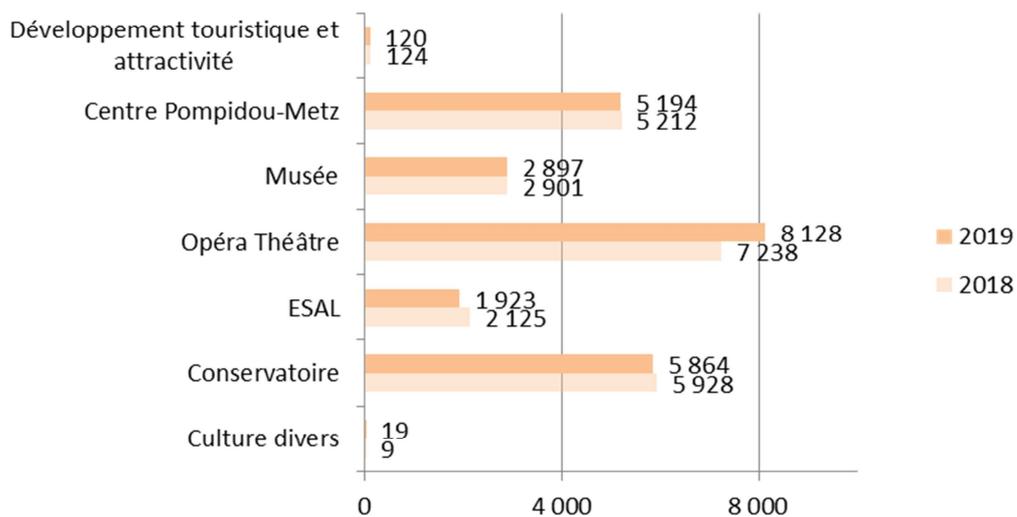
investissement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	4 786 993	6 292 762	6 447 357	2 723 842	42,25%	-43,10%
produits d'activité	492 022	962 566	962 566	595 274	61,84%	20,99%
charge nette	4 294 971	5 330 196	5 484 791	2 128 568		

Par rapport au CA 2018, les dépenses liées à l'attractivité du territoire ont connu une légère hausse en fonctionnement (+ 2,59 %). Les recettes ont également progressé, en raison de la hausse de la fréquentation du musée et du conservatoire.

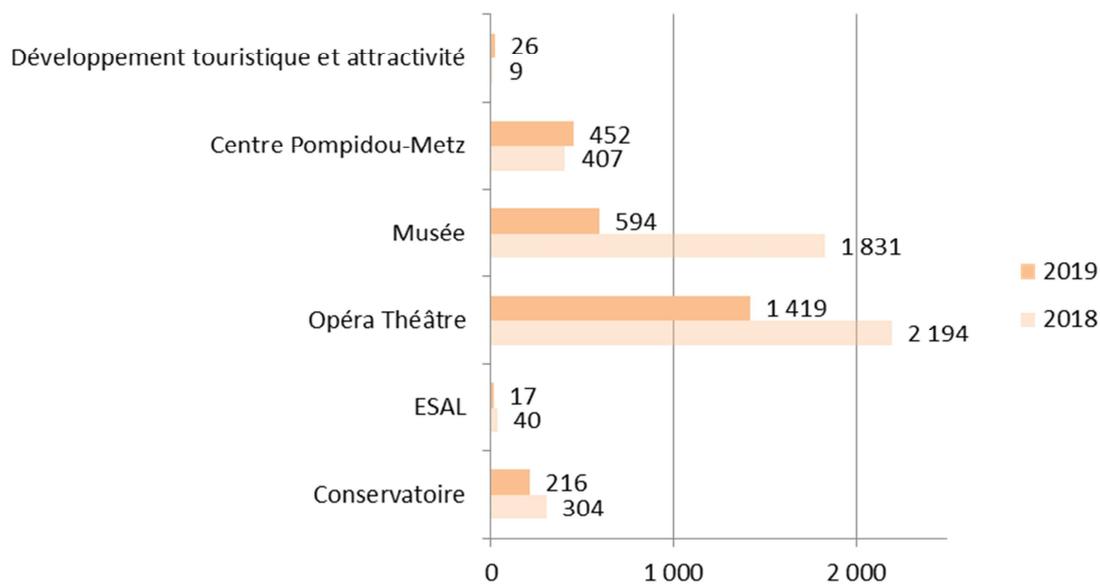
En investissement, la baisse des dépenses (- 43,10 %) est due principalement à l'achèvement de chantiers d'envergure sur le Musée et l'Opéra-Théâtre qui avaient impacté largement les comptes 2018.

Les recettes d'investissement comprennent des subventions afférentes aux travaux sur le nouvel accueil, à la restauration de la chapelle des petits carmes, la restauration des Thermes au musée, à la mise en lumière de l'Opéra-Théâtre et au Centre Pompidou-Metz.

Attractivité du territoire
Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
(masse salariale comprise)



Attractivité du territoire
Evolution des dépenses d'investissement en k€



1. UN NIVEAU DE SERVICE ELEVE A L'OPERA THEATRE

L'Opéra-Théâtre a maintenu la qualité de sa programmation en 2019 tout en poursuivant le développement des co-productions.

Les dépenses relatives à l'Opéra-Théâtre s'élèvent à 8,1 M€ en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement.

L'augmentation constatée des dépenses sur cet équipement (890 k€) s'explique tout d'abord par l'adhésion à l'Orchestre National de Metz, qui a entraîné le versement d'une contribution directe de 150 k€ en 2019. En parallèle, la nécessité de faire appel à un autre orchestre ou chef d'orchestre pour plusieurs représentations a généré des dépenses supplémentaires (+ 200 k€).

Par ailleurs, l'équipement a dû faire face à une hausse non prévue de ses dépenses de personnel. Par rapport à 2018, les dépenses de personnel ont en effet subi une augmentation de 655 k€, soit + 33 %. Ceci est dû aux évolutions au 1^{er} février 2019 de la réglementation applicable aux employeurs publics des intermittents du spectacle, qui a eu des impacts importants sur les charges patronales (+ 301 k€ par rapport à 2018). Les rémunérations subissent également une hausse de 375 k€ en raison d'un absentéisme important sur l'année, et la nécessité de remplacer le personnel absent (danseurs, personnel technique).

Enfin, en 2019, l'Opéra-Théâtre a apporté un concours au festival Constellations à hauteur de 50 k€ .

En investissement, la diminution est liée à l'avancement du chantier de rénovation des toitures du bâtiment qui a eu lieu principalement en 2018.

Parallèlement, les recettes de l'Opéra-Théâtre sont en baisse (- 9 % soit - 81 k€), principalement concernant les recettes de billetterie. Ce chiffre s'explique par le fait que seuls cinq ouvrages lyriques ont été donnés, au lieu de six.

2. DES DEPENSES MAITRISEES CONCERNANT LES AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS

Concernant le fonctionnement, les dépenses du **Musée** et du **Conservatoire** sont en quasi stabilité, tandis que les recettes sont en hausse.

Pour le Musée, la hausse des recettes concerne les droits d'entrée et la vente de produits de la boutique (+ 47 %, soit 43 k€), dopés par l'achèvement de la nouvelle entrée de l'établissement qui a permis d'attirer davantage de visiteurs. Au Conservatoire elle se concentre sur les frais d'inscription (+ 24 %) suite à la mise en place de la tarification sociale qui a permis l'émergence des tranches supérieures ainsi que l'instauration du tarif 5 (deuxième parcours ou cursus). Le nombre d'inscriptions est également en hausse (+ 123 élèves, soit un total de 1 623).

En investissement, la baisse des dépenses sur le Musée est en lien avec la fin des travaux pour la nouvelle entrée du bâtiment, ainsi qu'au retard pris sur la restauration des Thermes en raison de la complexité du marché.

Concernant l'**ESAL**, la hausse de 200 k€ en fonctionnement correspond au retour au niveau statutaire de la contribution versée par Metz Métropole, après un effort demandé en 2018. Celle versée au **Centre Pompidou-Metz** la contribution de la Métropole restée au même niveau (5,15 M€).

Enfin, en matière de **développement touristique et d'attractivité**, les dépenses de fonctionnement sont stables et concernent principalement le concours de la Métropole au festival Constellations en matière de communication pour 70 k€ (le total du concours métropolitain s'élevant à 127 k€ en prenant en compte les dépenses de l'Opéra-Théâtre et du Musée) et au festival Hop Hop Hop (33 k€). En investissement, les dépenses concernent l'installation d'une œuvre au Centre de Congrès dans le cadre du G7 de l'environnement (26 k€).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de près de 18 %, correspondant à l'augmentation du produit de la taxe de séjour.

B. LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

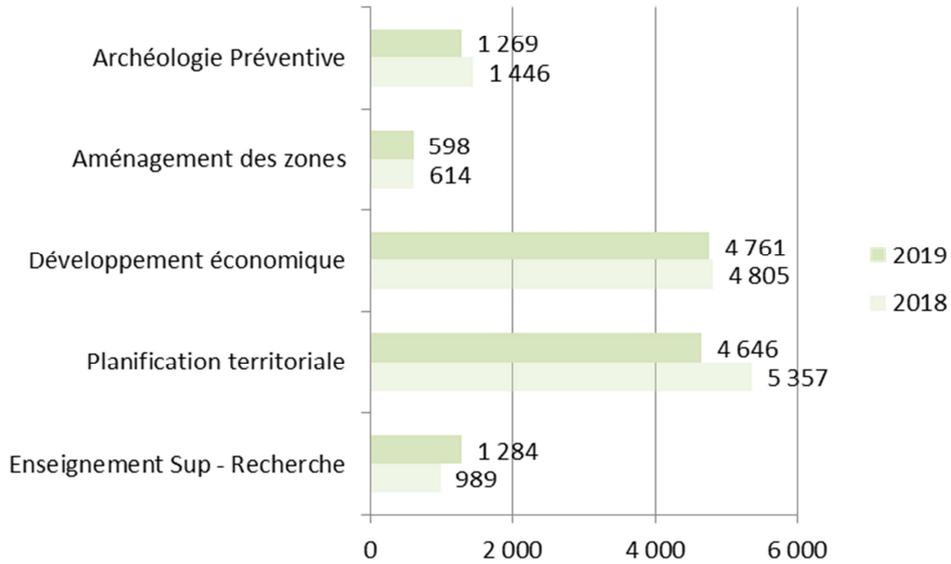
fonctionnement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	13 210 446	14 525 901	14 241 198	12 557 107	88,17%	-4,95%
produits d'activité	1 570 137	1 741 800	1 696 800	1 830 793	107,90%	16,60%
charge nette	11 640 310	12 784 101	12 544 398	10 726 314		

investissement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	4 968 180	10 857 345	10 710 098	7 722 955	72,11%	55,45%
produits d'activité	440 861	1 036 292	1 098 792	698 792	63,60%	58,51%
charge nette	4 527 319	9 821 053	9 611 306	7 024 164		

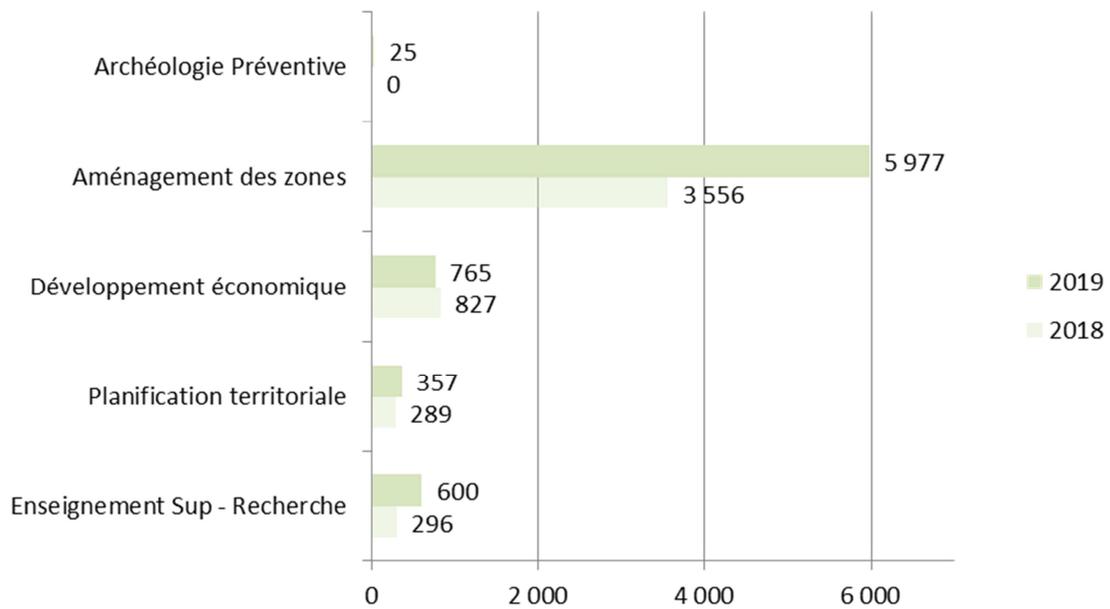
En section de fonctionnement, les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2018 (- 4,95 %), pour un taux de réalisation de 88 %. En revanche, les recettes sont en nette hausse avec un taux d'exécution supérieur à 100 %.

En investissement, les dépenses et les recettes augmentent par rapport à 2018.

Compétitivité du territoire
Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
(masse salariale comprise)



Compétitivité du territoire
Evolution des dépenses d'investissement en k€



1. LA PLACE IMPORTANTE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES COMPETENCES METROPOLITAINES

D'une année à l'autre, les dépenses en la matière (fonctionnement et investissement) sont relativement stables.

Les principales actions menées concernent le versement de subventions aux entreprises et à des personnes publiques (3,85 M€) parmi lesquelles la subvention à l'agence d'attractivité Inspire Metz pour 2,943 M€, en reconduction par rapport à 2018. Pour rappel, ces interventions s'élevaient à 3,7 M€ en 2018, soit une légère augmentation en 2019.

L'évolution notable par rapport à 2018 se situe au niveau des contributions versées par la Métropole à M3Congrès pour la gestion du Centre de Congrès Robert Schuman. En effet, en 2018, la Métropole versait plusieurs types de contributions pour un total de 351 k€ (contraintes tarifaires et servitudes, personnel de pré-commercialisation et ouverture et promotion / communication). Depuis l'ouverture du Centre, la Métropole n'est plus redevable de ces contributions, mais verse des provisions pour charges, conformément à l'avenant 2 à la convention portant sur le financement, la réalisation et la gestion du Centre (126 k€ en 2019).

De même, les dépenses liées au Centre de Congrès sont en baisse en investissement. Les dernières participations à la construction du Centre ont été versées en 2018 (650 k€) et en 2019 (300 k€), comme convenu dans l'avenant cité précédemment. En 2019, la Métropole a contribué à hauteur de 116 k€ au titre du contrat "CREM" (Conception Réalisation Entretien Maintenance).

Le développement numérique est un pendant incontournable de cette compétence, les moyens qui lui ont été dédiés en fonctionnement s'élevaient à 258 k€ en 2019. Parmi ces crédits, 170 k€ sont versés à l'association TCRM-Blida dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux acteurs culturels et numériques dans leurs démarches de création de projets et d'emploi, et 8 k€ au titre du soutien à l'innovation dans le cadre du dispositif Tango & Scan.

En investissement, les dépenses relatives au développement numérique se sont élevées à 171 k€.

Enfin, la masse salariale dédiée à l'ensemble de cette compétence s'élève à 269 k€.

Les recettes affichent une hausse en fonctionnement de 64 % qui s'explique par la perception en 2019 de deux années de redevances d'occupation du domaine public versées par Orange.

Il faut rappeler que le budget 2020 a pour ambition de renforcer les moyens accordés à cette compétence, afin d'en faire encore davantage une priorité métropolitaine.

2. LA PLANIFICATION TERRITORIALE, UNE COMPETENCE TRANSFEREE EN 2018 MAIS EXERCEE DEPUIS LONGTEMPS AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

Les dépenses en matière de **planification territoriale** sont en recul en fonctionnement (- 15 %) mais en augmentation en investissement (+ 24 %).

Il faut noter que cette baisse en section de fonctionnement ne traduit pas la réelle évolution des dépenses dédiées à cette compétence, mais résulte de ré imputations fonctionnelles d'un exercice à l'autre s'agissant de la masse salariale. En effet, hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement sont passées de 2 036 k€ en 2018 à 1 964 k€ en 2019, soit une légère baisse de 3,5 %.

Par ailleurs, la masse salariale réelle relative à la compétence est passée de 1 694 k€ à 1 810 k€, évolution qui correspond au recrutement de plusieurs agents au sein des services Planification et Application du droit des sols.

Concernant les dépenses d'intervention, la cotisation au SCOTAM (316 k€) est en légère hausse suite à la décision du syndicat d'augmenter la participation financière par habitant de ses membres.

En investissement, l'augmentation est en lien avec la montée en puissance de la compétence transférée au 1^{er} janvier 2018 et notamment l'élaboration des documents d'urbanisme des communes par la Métropole. Ainsi, en 2019, 308 k€ ont été dédiés à la compétence planification, dont 289 k€ pour l'élaboration du PLUi. Pour ce faire, l'Aguram a notamment apporté son appui à la Métropole dans le cadre de prestations partenariales pour 266 k€.

En matière de recettes, malgré la perte liée à la baisse des facturations au SCOTAM, elles augmentent en fonctionnement du fait de la perception de la Dotation Générale de Décentralisation liée à l'élaboration des documents d'urbanisme (211 k€).

3. LES AUTRES CHAMPS D'INTERVENTION AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Les autres interventions en matière de compétitivité du territoire sont également maintenues à un niveau élevé, notamment **l'aménagement des zones**, qui a mobilisé 6,575 M€ de crédits en totalité (dont 527 k€ de masse salariale).

Bien que l'opération soit gérée sur le budget annexe Zones en régie, l'aménagement du Plateau de Frescaty impacte aussi le budget principal, puisqu'une subvention de fonctionnement ainsi qu'une avance d'investissement ont été versées pour d'une part financer les dépenses de fonctionnement qui ne sont pas des dépenses d'aménagement (471 k€ pour les frais de gardiennage, d'assurance, de taxes foncières...), et d'autre part pour participer à l'équilibre de l'opération par le biais d'une avance remboursable (3,6 M€). L'exercice 2018 n'ayant pas nécessité le versement d'une avance, cette somme explique la forte évolution des dépenses d'investissement entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, en investissement, Metz Métropole a versé à la SAREMM une participation à l'équilibre pour la ZAC de l'Amphithéâtre de 2 M€ (identique à 2018) ainsi qu'une participation pour la ZAC Marly Bellefontaine à la SEBL pour 292 k€.

En fonctionnement, outre la subvention d'équilibre au budget annexe, la Métropole a engagé une étude afin de réaliser un schéma de développement des ZAE (25 k€).

Concernant les recettes, elles se sont élevées à 586 k€ en investissement suite au remboursement de l'acte d'apport pour la Zone de Mercy à la SAREMM.

En matière **d'enseignement supérieur**, les crédits dédiés sont en hausse, notamment au niveau des subventions versées en fonctionnement (+ 23 %) et en investissement (+ 146 %), en raison de la conclusion de nouveaux partenariats (Pacte Grandes Ecoles, projet Resex, projet Implant) et du renforcement de partenariats existants (pôle de compétitivité Materialia). En fonctionnement, 110 k€ sont en lien avec l'annulation du rattachement d'une recette sur l'exercice 2018.

Enfin, les crédits dédiés à **l'archéologie préventive** sont principalement composés des frais de personnel en stabilité (905 k€)⁷ et du versement au budget annexe de la compensation du déficit de l'activité de service public (360 k€) (cf. partie 3, paragraphe B).

⁷ L'ensemble du personnel de la collectivité est rémunéré sur le budget principal. Les budgets annexes reversent au budget principal l'équivalent de la masse salariale mobilisée par les missions qu'ils retracent.

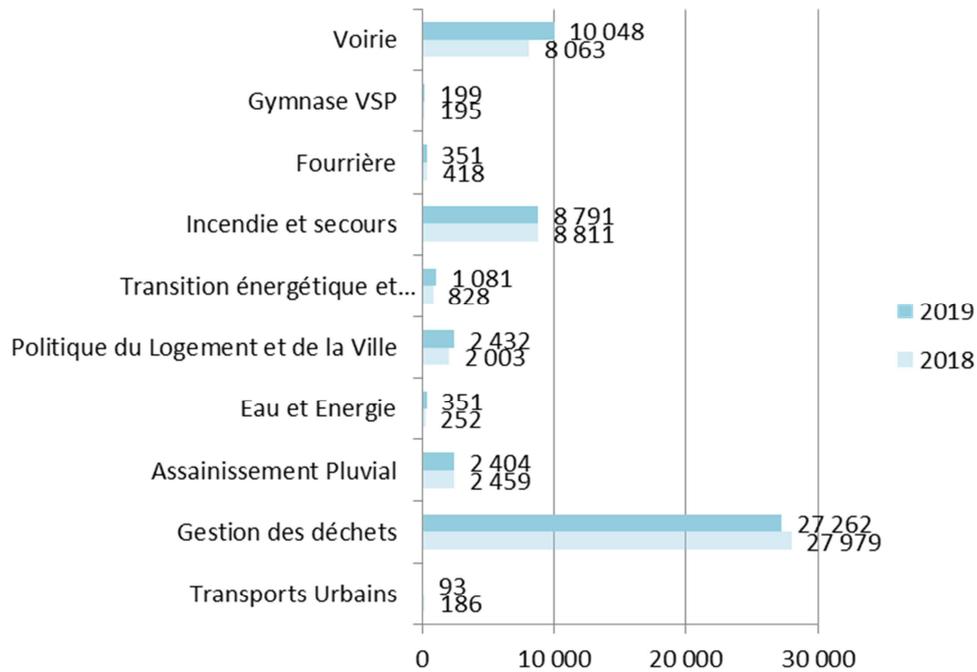
C. LA QUALITE DE VIE

fonctionnement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	51 194 411	53 351 346	53 508 965	53 012 175	99,07%	3,55%
produits d'activité	41 795 812	40 334 276	40 334 811	42 194 980	104,61%	0,96%
charge nette	9 398 599	13 017 070	13 174 154	10 817 194		

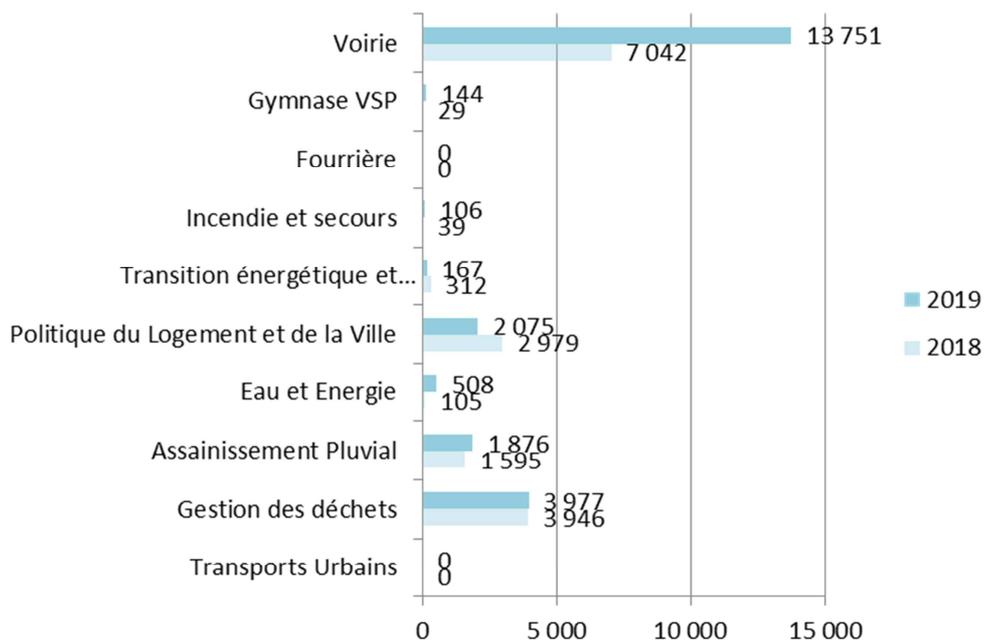
investissement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	16 045 365	34 303 712	35 018 505	22 602 263	64,54%	40,86%
produits d'activité	3 152 810	5 336 758	6 294 100	3 106 641	49,36%	-1,46%
charge nette	12 892 555	28 966 954	28 724 405	19 495 622		

Les crédits relatifs à ces politiques publiques sont en hausse en comparaison de l'exercice précédent sur les deux sections. Les forts taux d'exécution en section de fonctionnement sont à souligner.

Qualité de vie Evolution des dépenses de fonctionnement en k€ (masse salariale comprise)



Qualité de vie Evolution des dépenses d'investissement en k€



1. LA GESTION DES DECHETS ET LA VOIRIE, PRINCIPAUX BUDGETS DEDIES A L'AXE "AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE"

En matière de **gestion des déchets**, les crédits de fonctionnement affichent une légère diminution de 2,56 % (- 718 k€). Elle s'explique, d'une part, par la baisse du tarif de la contribution aux déchèteries métropolitaines, passant de 1,54 € à 1,41 € HT par habitant conformément à la décision du bureau métropolitain du 13 mai 2019. D'autre part, des avoirs, liés à un trop facturé suite à un défaut dans les pesages en 2018, ont minoré les dépenses de traitement des déchets de 2019.

La masse salariale dédiée à la compétence est en stabilité par rapport à 2018 (9,4 M€), cependant, en raison de difficultés à recruter du personnel et notamment des chauffeurs, la collectivité a dû recourir à de l'intérim pour assurer correctement les collectes (environ 130 k€). Par ailleurs, pour ces mêmes raisons, la collecte et le lavage des PAVE ont été partiellement externalisés (504 k€).

Les crédits d'investissement sont essentiellement affectés à la poursuite du plan de conteneurisation qui a mobilisé 3,8 M€ en 2019, soit le même montant qu'en 2018, et qui a notamment permis l'installation de 22 nouveaux PAVE, dont 16 sur la Ville centre.

Le reliquat concerne des travaux sur le Centre Technique Communautaire, notamment pour son extension et la mise en conformité de certains espaces (119 k€) ainsi que l'achat de composteurs et de lombricomposteurs (47 k€).

Ces dépenses sont financées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a fait l'objet d'une nouvelle baisse de taux entre 2018 et 2019, pour atteindre 9,75 % en 2019. Ainsi, le produit est en baisse de 6,8 % (- 2,1 M€) et s'établit à 29,427 M€.

Par ailleurs, la **compétence voirie et espaces publics**, transférée au 1^{er} janvier 2018 a connu une importante montée en puissance au cours de l'exercice 2019, les crédits de fonctionnement ayant augmenté de 24,6 % et ceux d'investissement ayant presque doublé. Cette évolution s'explique notamment par l'allocation de crédits supplémentaires par rapport à l'évaluation arrêtée par la CLECT (8,165 M€ en fonctionnement et 8,871 M€ en investissement) afin de permettre à la Métropole de mettre en œuvre une politique d'entretien et de réfection des voiries cohérente et uniforme pour l'ensemble du territoire. De plus, les taux d'exécution des dépenses d'investissement et de fonctionnement ont été significativement améliorés.

La Métropole a également signé des conventions avec les communes pour que ces dernières réalisent, pour le compte de Metz Métropole, l'entretien courant des voiries communales transférées (hors Metz) y compris les ouvrages d'art, les arbres d'alignement et les espaces verts, l'entretien courant et l'exploitation des ZAE Loi NOTRe (voirie, propreté, éclairage, viabilité hivernale etc.)

Par ailleurs, des conventions spécifiques la lient à la Ville de Metz pour l'entretien des espaces verts sur les ZAE du territoire messin et en bordure de voirie.

L'ensemble des dépenses relatives à ces conventions a représenté près de 2,4 M€ en 2019.

Enfin, les autres dépenses ont concerné l'entretien, l'éclairage, la propreté, le salage et le déneigement dans les espaces publics communautaires historiques pour 491 k€, les dépenses courantes de fournitures et d'équipements de voirie et de signalisation sur la Ville de Metz et la réalisation de travaux pour le compte de tiers pour 411 k€, ainsi que la maintenance des carrefours à feux (y compris les consommations électriques), des dispositifs de jalonnement dynamique et de deux contrôles d'accès pour 280 k€.

En investissement, l'année 2019 a permis de réaliser pour 5,5 M€ de rénovation des réseaux de voirie, sur les voies communales transférées et dans les ZAE, afin de garantir la sécurité des déplacements et le maintien du patrimoine.

5,4 M€ ont par ailleurs été consacrés à la requalification en profondeur des voiries, dont 3 M€ sur le périmètre de la Ville de Metz, dont notamment la 2nde partie des travaux de la rue du général Metman (1,43 M€) et de la rue Henry Maret (627 k€), et près de 2,4 M€ pour les autres communes. Une grande partie de ces travaux a été réalisée dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, pas le biais desquelles les communes confient à la Métropole la maîtrise d'ouvrage de travaux complémentaires aux travaux de voirie qui restent de leur ressort. Ainsi, elle gère ces chantiers et refacture aux communes la part de travaux leur incombant. En 2019, ces conventions ont notamment permis de réaliser des travaux sur les communes de Metz, Marly, Moulins-lès-Metz, Vany, Woippy, Sainte-Ruffine et Augny. D'autres travaux de ce type sont en cours sur d'autres communes.

Le premier tronçon de la voie verte Henri II (Metz - Le Ban Saint Martin) et le traitement de la discontinuité cyclable avenue de Thionville ont été réalisés (460 k€) ainsi que la création de la liaison cyclable Jussy-Vaux(299 k€), permettant ainsi d'achever l'aménagement de la vélo-route V50 (anciennement Charles de Téméraire) sur l'ensemble de la traversée de la Métropole, en dehors du pont de Moulins.

Enfin, la Métropole a également assuré l'entretien et le renouvellement d'ouvrages d'art (601 k€), la réalisation d'aménagements de sécurité et de travaux d'accessibilité (614 k€) ainsi que la rénovation de signalisation routière sur la Ville de Metz, de carrefours à feux et d'équipements de régulation du trafic (392 k€).

En termes de recettes, la compétence voirie est financée en partie par les amendes de police reversées par les communes de Metz, Marly, Montigny-lès-Metz et Woippy (2,6 M€), ainsi que par les forfaits de post stationnement prélevés sur la commune de Metz, qui se sont élevés à 718 k€, déduction faite des frais de gestion payés à la ville centre (166 k€).

Les redevances et droits de locations versés par les exploitants des parkings ont représenté 3,2 M€.

2. L'IMPORTANCE DU ROLE DE LA METROPOLE EN MATIERE SOCIALE

Les crédits dédiés au **logement et à la politique de la ville** sont en hausse en fonctionnement mais observent une baisse en investissement.

En fonctionnement tout d'abord, l'année 2019 a vu se déployer le Plan Logement d'Abord, dont l'objectif est la lutte contre le sans-abrisme (240 k€). Cette action répond à un appel à projets lancé par l'Etat dans lequel la Métropole a souhaité s'engager afin d'être moteur dans ce domaine en lançant des actions innovantes. Pour rappel, l'Etat participe au financement à hauteur de 245 075 € sur une base de 490 150 € de dépenses éligibles, qui pourra évoluer selon le plafond de dépenses. En 2019, 202 500 € ont été perçus. Le plan continuera à se développer en 2020.

Par ailleurs, la politique de la Ville a connu une montée en puissance progressive (+ 47 k€ par rapport à 2018, soit 78 k€). Ce développement s'est fait principalement via le versement de subventions à des acteurs, conformément au Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole.

Les crédits liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ont subi une légère hausse (381 k€ en 2019 contre 366 k€ en 2018), en lien avec l'arrivée à échéance de la délégation de service public pour la gestion de l'aire de Metz-Blida en cours d'année.

Enfin, Metz Métropole affirme son rôle en matière d'action sociale et d'aide au logement en maintenant son soutien à des acteurs et associations œuvrant dans des domaines précis via le versement de subventions ou de cotisations (Mission Locale, ADIL, la Marelle, AEIM, Couleurs Gaies...). 521 k€ ont été versés sous cette forme en 2019 (hors Plan Logement d'Abord), soit un niveau supérieur à 2018 (514 k€) affirmant la forte volonté d'intervention métropolitaine sur ces sujets. La collectivité a également mené diverses études en matière d'amélioration du logement, notamment dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour 213 k€.

La masse salariale dédiée à ces actions représentait 460 k€ en 2019, contre 354 k€ en 2018, en lien avec le recrutement de 2 agents en cours d'année, ainsi qu'avec la comptabilisation en année pleine des agents recrutés en 2018 pour renforcer ces missions.

Le niveau de soutien aux opérations d'investissement des bailleurs sociaux est resté inchangé à un niveau élevé, avec l'ouverture d'une AP annuelle de 2 M€. La consommation effective de ces crédits (1,7 M€ versés en 2109) est en diminution du fait de décalages dans les projets portés par les bailleurs.

En terme d'exécution budgétaire, les crédits prévus mais non réalisés concernent la création de l'aire d'accueil définitive (200 k€) et la création des places manquantes prévues par le schéma départemental (300 k€), qui n'ont pu être utilisés puisqu'aucun terrain correspondant au besoin et aux contraintes n'a encore été retenu.

3. UNE INTERVENTION ACCRUE EN MATIERE D'EAU, D'ENERGIE ET D'ASSAINISSEMENT

La hausse des dépenses notable en matière **d'eau et d'énergie** en fonctionnement (+ 39 %) est corrélée à la montée en puissance de la compétence Gemapi, devenue compétence métropolitaine au 1^{er} janvier 2018 suite à la loi NOTRe. Elle correspond à un accroissement des interventions et restaurations sur cours d'eau ainsi qu'au versement d'une cotisation supplémentaire au Syndicat Mixte de la Seille Aval.

De même, en investissement, les études et travaux sur cours d'eau en matière de politique Gemapi sont en hausse en comparaison à l'année précédente (+ 365 k€) et concernent notamment le ruisseau Saint-Pierre, les ruisseaux de Saulny / Woippy et Vallières ainsi que le ruisseau de la Ramotte à Augny.

Cette compétence est financée en partie par la taxe Gemapi, mise en place dès 2018, dont le produit a été voté à hauteur de 1 143 000 € par an de 2018 à 2020.

Malgré tout, les dépenses réalisées sont en deçà des ambitions du BP 2019, les études sur cours d'eau prenant plus de temps qu'initialement prévu, et certains chantiers ayant été reportés compte tenu d'aléas climatiques.

Sur **l'assainissement pluvial**, les dépenses d'investissement se sont intensifiées afin de réaliser des travaux d'assainissement en concordance avec le programme de travaux de voirie (776 k€).

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés sur la station anti-crues de la zone Actisud (140 k€) financés en partie par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et par une participation de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

La compétence **Défense extérieure contre l'incendie**, devenue métropolitaine au 1^{er} janvier 2018, est en stabilité en fonctionnement. La contribution au Service d'Incendie et de Secours de la Moselle d'un montant de 8,6 M€ a été rattachée à cette politique publique⁸. Les dépenses d'investissement concernent le remplacement des poteaux incendie (106 k€) pour lesquels une partie des crédits prévus en fonctionnement ont été basculés en cours d'année sur la section d'investissement, le remplacement de ceux-ci étant globalement plus souvent nécessaire que leur simple entretien.

La Métropole monte aussi en compétence en matière d'énergie avec une hausse sensible des dépenses en matière d'extension de réseau et raccordements électriques (52 k€ contre 11 k€ en 2018).

Enfin, en matière d'agriculture, l'année 2019 a vu se développer l'Agrobiopôle sur le Plateau de Frescaty, avec notamment la mise en place de l'Espace Test Agricole, qui a mobilisé 150 k€ en 2019. Pour rappel, ce projet est en partie financé par le Pacte Métropolitain conclu avec l'Etat, à hauteur de 140 k€ pour l'ETA.

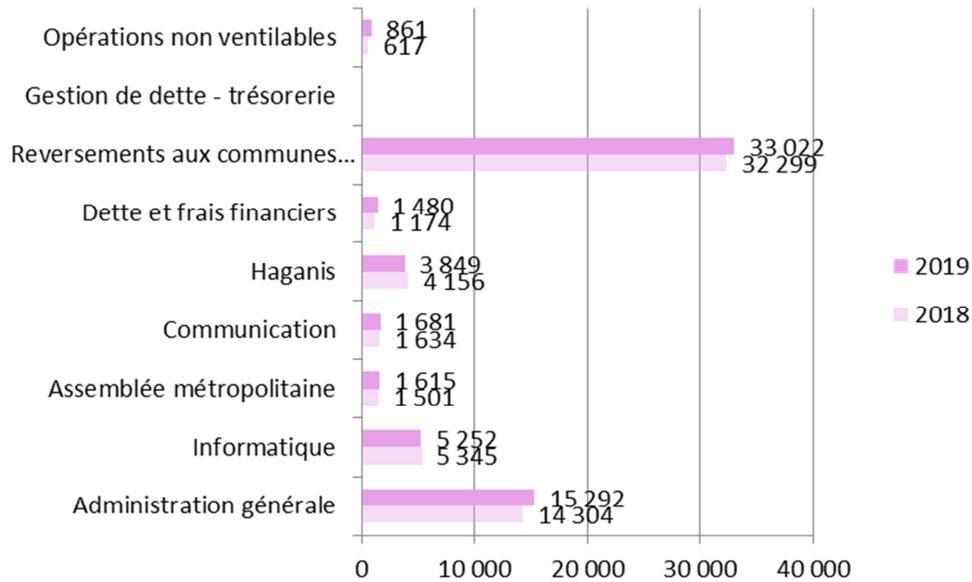
⁸ Le transfert de la contribution au SDIS des communes vers Metz Métropole date du 1^{er} janvier 2002.

D. LE PATRIMOINE ET L'ADMINISTRATION GENERALE EN APPUI DES POLITIQUES PUBLIQUES

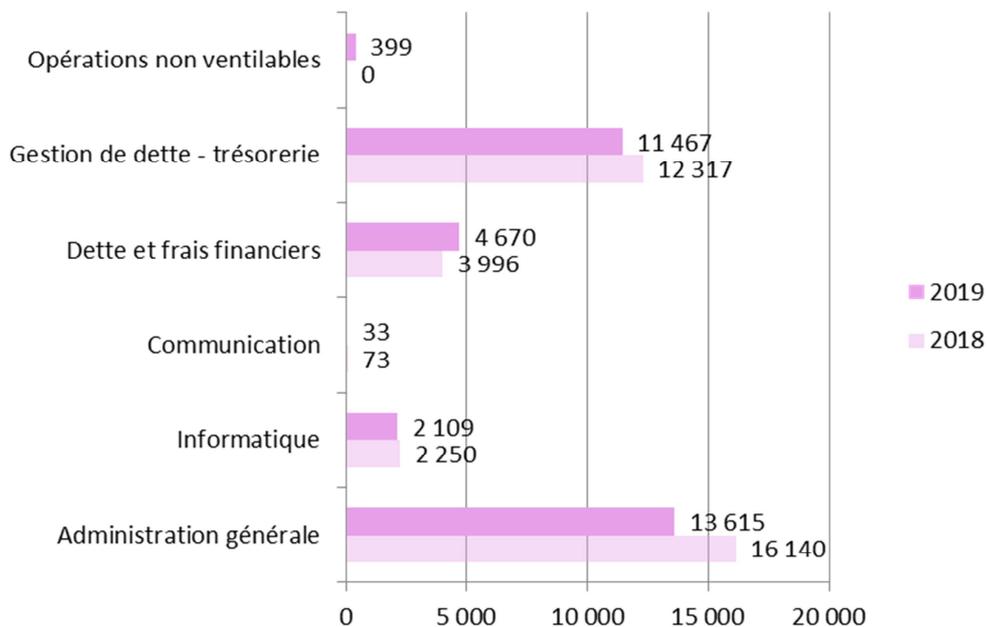
fonctionnement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	61 030 937	64 471 849	64 494 348	63 052 392	97,76%	3,31%

investissement	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	taux d'exécution BTV19 / CA19	taux d'évolution CA18 / CA19
dépenses réelles	34 777 230	40 984 725	41 510 764	32 293 740	77,80%	-7,14%

Patrimoine et administration générale
Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
(masse salariale comprise)



Patrimoine et administration générale
Evolution des dépenses d'investissement en k€



1. L'ADMINISTRATION GENERALE ET LES RESSOURCES

En fonctionnement, les dépenses dédiées à ***l'administration générale*** sont principalement constituées de dépenses de personnel. Ces dernières évoluent en fonction des facteurs classiques afférents à la masse salariale : poursuite de la mise en œuvre du PPCR⁹ pour les catégories A et C ainsi que le GVT (glissement vieillesse technicité). Une part importante de ces dépenses sont refacturées à la Ville de Metz au titre des services mutualisés (8,7 M€).

En investissement, la diminution des dépenses est en lien avec l'avancement de la construction de la Maison de la Métropole, dont la part la plus importante a été réglée sur l'exercice 2018 (15,3 M€ en 2018 contre 12,6 M€ en 2019).

Les crédits dédiés à ***l'informatique et aux systèmes d'information*** sont stables, et comprennent les dépenses de la Ville de Metz, qui lui sont refacturées via l'attribution de compensation en fonctionnement (3,6 M€), et par refacturation en investissement (1,1 M€).

Par rapport au budget voté, les crédits non réalisés en investissement concernent des projets qui n'ont pu être finalisés et seront reportés en 2020, notamment pour la Ville de Metz.

L'évolution des dépenses relatives à ***l'assemblée métropolitaine*** est liée à la modification de la gouvernance de la collectivité lors de son passage en Métropole en 2018.

Les dépenses de ***communication*** qui s'élèvent en fonctionnement à 1,6 M€ font état d'une relative stabilité avec le maintien à un niveau permettant notamment à la Métropole d'être présente sur de nombreux évènements et ainsi renforcer son positionnement. Parmi ces derniers, on peut souligner la déclinaison du festival messin "Hop hop hop" sur l'ensemble du territoire métropolitain ("Métr'hop hop hop") avec l'octroi d'un soutien de 30 k€. De plus, les crédits 2019 dédiés à la communication ont permis à la collectivité de créer son nouveau site internet et d'en proposer une déclinaison aux communes membres. A ce jour, seize communes en ont bénéficié, et quatre autres sites sont en construction.

Enfin, les crédits relatifs à Haganis concernent les mises à disposition de personnel auprès de la régie (rémunération, charges sociales et frais annexes) qui lui sont intégralement refacturées. La baisse affichée correspond aux départs en retraite ou mutations.

⁹ Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

2. LES REVERSEMENTS ET FRAIS FINANCIERS

Les reversements aux communes ont représenté 33 M€ en 2019 (cf. Partie 1, paragraphe E).

Les crédits qui concernent la dette et les frais financiers sont en hausse en fonctionnement (intérêts, 1,46 M€) comme en investissement (capital, 4,68 M€), en lien avec la souscription de nouveaux emprunts liés au financement de la Maison de la Métropole (cf. Partie 1, paragraphe D).

Par ailleurs, outre les emprunts classiques, la collectivité a souscrit un emprunt obligataire en 2012 à remboursement du capital in fine (échéance en 2022), pour lequel 490 k€ sont provisionnés tous les ans et qui génère 211 k€ d'intérêts.

Metz Métropole dispose également de 3 contrats de prêt dits "crédits long terme reconstituables" (CLTR), qui permettent d'optimiser la gestion de la trésorerie de la collectivité. Ces outils ont permis d'économiser plus de 40 k€.

PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	2019
<u>Résultat antérieur</u>	<u>8 224 154</u>
dépenses réelles de fonctionnement	56 937 685
recettes réelles de fonctionnement	63 870 880
<u>résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	<u>6 933 195</u>
dépenses réelles d'investissement	10 161 038
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	84 045
<u>résultat d'investissement de l'exercice</u>	<u>-10 076 992</u>
résultat de l'exercice hors emprunt	-3 143 797
emprunt	0
résultat de l'exercice	-3 143 797
résultat global de clôture	5 080 357
dépenses	398 423
recettes	
<u>solde des restes à réaliser</u>	<u>-398 423</u>
résultat global net des restes à réaliser	4 681 934

Le résultat de l'exercice 2019 stricto sensu du budget annexe Transports Publics, c'est-à-dire sans tenir compte de l'excédent au 31/12/2018 reporté, est déficitaire de 3,1 M€. En effet, la collectivité a fait le choix de mobiliser une partie de l'excédent cumulé au 31/12/2018 (8,2 M€) pour ne pas avoir besoin d'emprunter pour financer ses investissements en 2019.

Le résultat cumulé de ce budget est ainsi passé de 8,2 M€ au 31/12/2018 à 5 M€ au 31/12/2019. Cet excédent conjoncturel est principalement lié à deux éléments :

- une appréhension prudente de la dynamique des recettes lors de la construction des budgets primitifs successifs depuis 2017 dans lesquels ont donc été inscrits un volume de dépenses moindre que ce que les recettes finalement encaissées auraient permis de financer,
- l'absence de régularisations de la redevance versée au délégataire sur 2017 et 2018 dans l'attente de la conclusion d'un avenant à la DSP, qui a eu lieu en 2019 (2,992 M€).

**EXPLOITATION
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
011	Rémunération délégataire	48 121	51 660	51 644	7,32%
012	Charges de personnel	475	510	500	5,33%
014	Remboursements Versement Transport	56	50	3	-94,54%
65	Subventions (CG57, DGD)	1 171	1 208	1 168	-0,20%
66	Charges financières	2 816	2 853	2 627	-6,71%
67	Charges exceptionnelles		997	995	0,00%
Total des dépenses réelles		52 639	57 278	56 938	8,17%
023	Virement à la section d'investissement		3 933		
042	Transfert entre sections	9 450	10 000	8 356	-11,58%
Total des dépenses d'ordre		9 450	13 933	8 356	-11,58%
TOTAL dépenses d'exploitation		62 089	71 211	65 293	5,16%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		62 089	71 211	65 293	5,16%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
70	Billetterie	14 111	13 500	14 062	-0,35%
73	Versement Transport	44 950	44 500	46 049	2,44%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 295	1 239	1 249	-3,54%
75	Autres produits de gestion courante	10	10	622	5973,02%
77	Produits exceptionnels	2 422	1 896	1 889	-22,00%
Total des recettes réelles		62 789	61 146	63 871	1,72%
042	Transfert entre sections	2 849	2 115	2 104	-26,15%
Total des recettes d'ordre		2 849	2 115	2 104	-26,15%
TOTAL recettes d'exploitation		65 638	63 261	65 975	0,51%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			7 950		0,00%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		65 638	71 211	65 975	0,51%

En 2019, la section de fonctionnement affiche des dépenses réelles de 56,9 M€ et des recettes réelles de 63,9 M€, en augmentation par rapport à 2018 (respectivement 52,6 M€ et 62,8 M€).

L'augmentation des dépenses se situe principalement sur le chapitre 011 (+ 7,32 %), et s'explique par des régularisations de charges concernant la rémunération du délégataire dite "R1", dans le cadre de la DSP Transports Publics conclue avec les TMM. Cette hausse, d'un montant de 2,992 M€ par rapport à 2018 (+ 8 %), est justifiée par le fait qu'aucune régularisation n'avait eue lieu depuis 2016 faute d'accord des parties ; elle concerne ainsi les exercices 2017 pour 1,9 M€ et 2018 pour 1,1 M€. Au titre de 2019 c'est un montant partiel de 1,3 M€ (sur 2,2 M€) qui a été enregistré. Ces régularisations s'expliquent par l'augmentation des indices, notamment salariaux.

La hausse plus modérée des recettes réelles (1,72 %) est concentrée sur le Versement Transport qui a augmenté de 1,7 M€ entre 2018 et 2019. En 2019, la compensation versée par l'Etat au titre du

relèvement du seuil des employeurs assujettis¹⁰, qui s'élève à 622 k€ (608 k€ en 2018), a été imputée au chapitre 75 alors qu'elle avait été comptabilisée sur le chapitre 73 en 2018. Par ailleurs, pour rappel, cette compensation devrait diminuer au cours de l'exercice 2020 en raison d'une disposition de la Loi de Finances 2020 l'amputant de 45 %.

Les recettes liées au produit de la billetterie du réseau de transport, après retraitements des écarts liés aux rattachements¹¹, sont en hausse de 2,8 %. La dynamique des recettes est néanmoins inférieure à celle de la fréquentation (+ 5,5 % avec 23 426 115 voyageurs), compte-tenu de la progression des abonnements au détriment des ventes de tickets. Ainsi le pourcentage des validations liées à des abonnements est passé de 70,7 % à 71,5 %.

Le montant de la Dotation Générale de Décentralisation versée par la Région Grand Est et l'Etat au titre du transport scolaire reste identique (1 239 k€).

Le produit lié au Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises (CICE), reversé par le délégataire, apparaît deux fois supérieur à celui de 2018 mais il s'agit d'une régularisation, puisque le montant versé en 2018 au titre de l'année 2017 a été annulé puis repassé sur l'exercice 2019 en raison d'une modification de TVA. La dépense de 995 k€ au chapitre 67 correspond à l'annulation de ce titre sur exercice antérieur.

Pour la troisième année consécutive, ce budget n'a pas nécessité de versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

¹⁰ Pour rappel, la LFI 2016 a augmenté le seuil des employeurs assujettis au versement du VT, passant de 9 à 11 salariés. Afin de compenser cette perte pour les autorités organisatrices de la mobilité, l'Etat leur verse une compensation.

¹¹ L'estimation des recettes de novembre et décembre 2017 qui ont été rattachées à l'exercice 2017 mais encaissées sur l'exercice 2018 s'est avérée inférieure à la réalité des recettes effectivement perçues (1,82 M€ rattachés – 2,25 M€ encaissés).

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles présente une hausse de 295 k€ qui correspond au lancement de l'étude sur la création d'une troisième ligne Mettis (132 k€) ainsi qu'à un marché d'études pour l'optimisation des lignes (167 k€) et notamment la liaison radio des carrefours. Sur l'ensemble des chapitres, en 2019, le programme d'optimisation des lignes aura mobilisé près de 1,8 M€ (dont études) et l'accessibilité du réseau 533 k€.

En 2018, un programme d'acquisition de 3 Mettis ainsi que 2 Bluebus a été lancé, dont 457 k€ ont été réglés en 2019 pour l'achat des Bluebus et des installations qui en découlent. L'achat ainsi que la réception des Mettis sont prévus pour 2020.

Enfin, 412 k€ ont été consacrés à la reprise des voiries Mettis et 49 k€ à la création d'un parking de rabattement à Metz-Magny, pour lequel les prévisions budgétaires ambitionnaient de réaliser la totalité pour 600 k€, ce qui n'a pu être le cas en raison de nombreuses difficultés rencontrées, en lien avec le caractère inondable de la zone.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	2019
Résultat antérieur (avant affectation)	-381 202
dépenses réelles de fonctionnement	1 471 503
recettes réelles de fonctionnement	1 333 331
résultat de fonctionnement de l'exercice	-138 172
dépenses réelles d'investissement	251 486
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	0
résultat d'investissement de l'exercice	-251 486
résultat de l'exercice hors emprunt	-389 658
emprunt	0
résultat de l'exercice	-389 658
résultat global de clôture	-770 860

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre global du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de l'activité relevant du service public et celui de l'activité de fouilles. Ainsi, en 2019, trois chantiers de fouilles auxquels la collectivité avait postulé ne lui ont pas été attribués. En fin d'exercice, la participation du budget principal est calculée afin de couvrir strictement le besoin de financement des activités de service public. Le résultat global de clôture traduit donc la somme cumulée des résultats de l'activité fouilles.

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
011	Charges à caractère général	338	788	527	56,03%
012	Charges de personnel	900	930	928	3,08%
65	Subventions	0	6	0	-100,00%
66	Charges financières	18	26	17	-9,67%
68	Dotations aux provisions	55	0	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		1 311	1 750	1 472	12,22%
023	Virement à la section d'investissement	0	597	0	0,00%
042	Transfert entre sections	58	60	55	-4,51%
Total des dépenses d'ordre		58	657	55	-4,51%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 369	2 407	1 527	11,51%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **1 369** **2 407** **1 527** **11,51%**

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
74	Subventions et participations	455	288	378	-16,92%
75	Autres produits de gestion courante	1 228	2 119	955	-22,24%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>570</i>	<i>930</i>	<i>360</i>	<i>-36,84%</i>
Total des recettes réelles		1 683	2 407	1 333	-20,80%
Total des recettes d'ordre					0,00%
TOTAL recettes de fonctionnement		1 683	2 407	1 333	-20,80%

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **1 683** **2 407** **1 333** **-20,80%**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 12 %, tandis que les recettes réelles observent une diminution de 20,8 %.

En matière de dépenses, l'évolution sur les charges à caractère général (+ 56,03 %) concerne principalement les frais d'électricité liés au bâtiment, qui sont passés de 71 k€ à 209 k€, dont 85 k€ concernent des régularisations sur la consommation des années 2016, 2017 et 2018.

Le solde de l'augmentation est en lien avec l'activité archéologique et un nombre de chantiers attribués qui a nécessité d'engager des frais plus importants qu'en 2018, notamment pour la location d'engins, l'achat de petit matériel ainsi que des frais de déplacements.

Enfin, les charges de personnel, refacturées par le budget principal, sont en hausse de 28 k€ en lien avec le recrutement d'agents en renfort suite à la réalisation de plusieurs chantiers en simultané.

La diminution des recettes par rapport à 2018 s'explique également par la subvention d'équilibre du budget principal et son mode de calcul (cf. méthode explicitée précédemment). Cette subvention ne peut couvrir que le déficit de l'activité de service public (diagnostic, valorisation et conservation), or ce dernier était plus important en 2018 (570 k€) qu'en 2019 (360 k€).

Enfin, les subventions versées par l'Etat au titre des diagnostics sont en baisse de 77 k€¹².

¹² Le montant comptabilisé correspond aux diagnostics réalisés entre le 1^{er} juin N-1 et le 31 mai N. Cette subvention est calculée en fonction de la surface et de la nature des diagnostics réalisés.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
21	Immobilisations corporelles	42	43	19	-54,89%
16	Emprunts et Dettes	232	233	233	0,39%
Total des dépenses réelles		273	276	251	-8,02%
Total des dépenses d'ordre					0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		273	276	251	-8,02%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			560		0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		273	836	251	-8,02%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	179	179	0,00%
Total des recettes réelles		0	179	179	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	597	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	58	60	55	-4,51%
Total des recettes d'ordre		58	657	55	-4,51%
TOTAL recettes d'investissement		58	836	234	304,49%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		58	836	234	304,49%

En investissement, les dépenses sont en léger recul (- 8,02 %) tandis que les recettes augmentent fortement, là aussi en raison de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 qui est comptabilisée par une recette d'investissement en 2019.

La part principale des dépenses correspond au remboursement du capital de l'emprunt pour la construction du bâtiment (233 k€), le solde concerne des travaux sur le bâtiment et l'achat de matériel divers.

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	2019
Résultat antérieur (avant affectation)	1 522 609
dépenses réelles de fonctionnement	4 338 499
recettes réelles de fonctionnement	4 359 262
résultat de fonctionnement de l'exercice	20 763
dépenses réelles d'investissement	0
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	0
résultat d'investissement de l'exercice	0
résultat de l'exercice hors emprunt	20 763
emprunt	0
résultat de l'exercice	20 763
résultat global de clôture	1 543 372

Ce budget annexe affiche un excédent de fonctionnement et d'investissement de 20 763 €, pour un résultat global cumulé de 1 543 372 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
011	Charges à caractère général	4 322	5 122	4 325	0,07%
012	Charges de personnel	9	12	11	33,19%
65	Subventions	2	2	2	2,10%
67	Charges exceptionnelles	60	700	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		4 393	5 836	4 338	-1,23%
042	Opérations d'ordre entre sections	18	19	18	0,00%
Total des dépenses d'ordre		18	19	18	0,00%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 411	5 855	4 357	-1,23%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 411	5 855	4 357	-1,23%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 812	4 085	4 068	-15,47%
75	Autres produits de gestion courante	278	275	292	4,83%
77	Produits exceptionnels	7	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		5 098	4 360	4 359	-14,48%
Total des recettes d'ordre					0,00%
TOTAL recettes d'exploitation		5 098	4 360	4 359	-14,48%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			1 495		0,00%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 098	5 855	4 359	-14,48%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasi stables (- 1,23 %) et sont constituées de la rémunération du gestionnaire des déchèteries Haganis (4,3 M€, comme en 2018), ainsi que des charges de personnel (11 k€) et du remboursement de frais au budget principal (8 k€).

La baisse sensible constatée au niveau des recettes réelles est justifiée par la baisse de la participation mensuelle aux déchèteries, qui est passée de 1,54 € HT par habitant à 1,41 € HT par une délibération du 13 mai 2019, soit une baisse de produit de près de 745 k€. Cette participation est facturée au budget principal de Metz Métropole (qui représente 94 %), et aux communautés de communes Haut Chemin Pays de Pange (2 %) et Mad et Moselle (4 %).

**INVESTISSEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
21	Immobilisations corporelles	0	47	0	0,00%
	Total des dépenses réelles	0	47	0	0,00%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	0	0,00%
	TOTAL dépenses d'investissement	0	47	0	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0	47	0	0,00%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
	Total des recettes réelles	0	0	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	18	19	18	0,00%
	Total des recettes d'ordre	18	19	18	0,00%
	TOTAL recettes d'investissement	18	19	18	0,00%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1		28	0	0,00%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18	47	18	0,00%

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	2019
Résultat antérieur (avant affectation)	2 293 156
dépenses réelles de fonctionnement	6 419 861
recettes réelles de fonctionnement	7 030 614
résultat de fonctionnement de l'exercice	610 752
dépenses réelles d'investissement	0
recettes réelles d'investissement (hors avance budget principal)	0
résultat d'investissement de l'exercice	0
résultat de l'exercice hors emprunt	610 752
Avance budgétaire budget principal	3 604 000
résultat de l'exercice	4 214 752
résultat global de clôture	6 507 909

L'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 214 219 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 533 €. Conjugué au résultat antérieur, le résultat global cumulé est de 6 507 909 €, sachant que le total des avances consenties par le budget principal s'élève à 11,1 M€. Ces avances ont vocation à être remboursées lorsque les cessions de terrains auront été réalisées.

Ce budget concerne les zones de Frescaty, Lauvallières ainsi que les zones transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe¹³. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en nette hausse par rapport à l'année précédente (+ 37,72 %), en lien avec la montée en puissance de l'aménagement de la zone de Frescaty, puisque ces dernières sont à elles seules en hausse de 62 % pour atteindre 5,5 M€. Les recettes réelles sont également en augmentation (+ 10,61 %) pour la même raison. Concernant Actipôle, deux achats de terrains ont été effectués (auprès de la Ville de Metz et de l'EPFL) pour 580 k€ et la création d'une aire de retournement et d'un bassin de rétention ont mobilisés 59 k€. Seuls des frais de géomètre ont été enregistrés sur la zone de Lauvallières en 2019 pour 4 k€.

Pour rappel, ce budget annexe d'aménagement de zones est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

¹³ Actipôle – Petite Voëvre, Actisud, Berlangé, Campus d'activités de La Maxe, Dr Schweitzer, Garennes – Bastié – St Ladre, Mermoz, Metz Deux Fontaines, Nouveau Port de Metz, Saussaie des Dames, Saint-Vincent, Sébastopol, Site Ikéa, ZA Bois-la-Ville, Zone artisanale de Scy-Chazelles, Zone artisanale du Sabré, Zone de la Grange-aux-Bois, Zone Vallée de la Moselle

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
011	Charges à caractère général	4 581	18 340	6 340	38,38%
012	Charges de personnel	80	80	80	0,00%
Total des dépenses réelles		4 661	18 420	6 420	37,72%
023	Virement à la section d'investissement	0	9 618	0	0,00%
042	Transfert entre sections	11 468	11 445	11 439	-0,26%
Total des dépenses d'ordre		11 468	21 063	11 439	-0,26%
TOTAL dépenses de fonctionnement		16 130	39 482	17 859	10,72%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 130	39 482	17 859	10,72%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 273	7 495	6 017	40,84%
74	Subv de fonctionnement	1 859	4 053	244	-86,89%
75	Autres produits de gestion courante	224	227	248	10,80%
77	Produits spécifiques	0	522	521	0,00%
Total des recettes réelles		6 356	12 297	7 031	10,61%
042	Transfert entre sections	11 439	21 940	15 042	31,50%
Total des recettes d'ordre		11 439	21 940	15 042	31,50%
TOTAL recettes de fonctionnement		17 795	34 237	22 073	24,04%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			5 246		0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		17 795	39 482	22 073	24,04%

Les réalisations 2019 affichent une nette augmentation par rapport à 2018 (+ 37,7 %). Elles sont néanmoins inférieures aux prévisions étant donné les décalages subis dans l'avancée de certains projets (marchés infructueux, études supplémentaires, négociations à mener...)

Pour autant, des études et travaux du site ont été lancés et / ou poursuivis sur les zones prioritaires que sont l'Agrobiopôle, la ZAC du domaine de Frescaty, la ZAC Pointe Sud, le centre d'entraînement du FC Metz et la Base Vie.

Un budget de 111 k€ a été alloué au fonctionnement du site (gardiennage, entretien des bâtiments et des espaces verts, etc.) avec l'objectif de développer son attractivité auprès des porteurs de projets et des occupants. La première édition des Fresk'Aty (Street Art sur un bâtiment du site), qui a accueilli plus de 1000 personnes sur 4 jours, participe de cette démarche d'ouverture du site.

En termes de recettes, le produit des ventes de terrains a représenté 4,1 M€, avec notamment la cession d'un terrain à la société Argan (4 M€). Des subventions ont été perçues pour 205 k€

notamment dans le cadre du Pacte Métropolitain, 119 k€ ont été versés par des commerçants pour participer à la construction d'un giratoire, et 193 k€ ont été remboursés par la Ville de Marly au titre de sa participation aux travaux de raccordement du secteur Saint-Privat, comme convenu par délibération. Enfin, la location de bâtiments a généré 246 k€ de produit.

L'aménagement de la zone Actipôle a représenté 683 k€ de dépenses (achat de terrains à l'EPFL et à la Ville de Metz en vue de les céder, création d'une aire de retournement) et 1 M€ de produit de ventes de terrains.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
Total des dépenses réelles		0	0	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 439	21 940	15 042	31,50%
Total des dépenses d'ordre		11 439	21 940	15 042	31,50%
TOTAL dépenses d'investissement		11 439	21 940	15 042	31,50%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 953		0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 439	24 893	15 042	31,50%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
16	Emprunts et Dettes		3 830	3 604	0,00%
Total des recettes réelles		0	3 830	3 604	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement		9 618	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 468	11 445	11 439	-0,26%
Total des recettes d'ordre		11 468	21 063	11 439	-0,26%
TOTAL recettes d'investissement		11 468	24 893	15 043	31,17%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 468	24 893	15 043	31,17%

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Créé en 2018 suite au transfert de la compétence eau potable, ce budget annexe gère les délégations de service public (DSP) transférées par les communes de manière transitoire, dans l'attente de leur expiration et de l'intégration des communes dans le périmètre de la régie de l'eau de Metz Métropole¹⁴.

	2019
<u>Résultat antérieur (avant affectation)</u>	<u>406 399</u>
dépenses réelles de fonctionnement	44 761
recettes réelles de fonctionnement	15 488
<u>résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	<u>-29 273</u>
dépenses réelles d'investissement	229 939
recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors affectation du résultat)	11 870
<u>résultat d'investissement de l'exercice</u>	<u>-218 069</u>
résultat de l'exercice hors emprunt	-247 342
emprunt	0
résultat de l'exercice	-247 342
résultat global de clôture	159 057
dépenses	27 126
recettes	
<u>solde des restes à réaliser</u>	<u>-27 126</u>
résultat global net des restes à réaliser	131 931

Le résultat 2019 est déficitaire en fonctionnement (- 41 098 €) et en investissement (- 218 114 €). Le résultat constaté au 31/12/2018 étant en excédent de 178 503,47 € en fonctionnement et de 227 895,50 € en investissement. Le résultat cumulé au 31/12/2019 s'élève à 147 187,12 €.

¹⁴ A ce jour, seule la DSP de la commune de Rozérieulles est encore en vigueur et prendra fin en 2021

**EXPLOITATION
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
011	Charges à caractère général	88	55	39	-55,29%
66	Charges financières	7	6	6	-20,37%
67	Charges exceptionnelles	3 766	0	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		3 861	61	45	-98,84%
042	Opérations d'ordre entre sections	34	12	12	-65,41%
Total des dépenses d'ordre		34	12	12	-65,41%
TOTAL dépenses d'exploitation		3 895	73	57	-98,55%
023	Virement à la section d'investissement		118		0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 895	191	57	-98,55%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	37	12	15	-58,59%
75	Autres produits de gestion courante	264	0	0	-99,96%
77	Produits exceptionnels	3 766	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		4 067	12	15	-99,62%
042	Opérations d'ordre entre sections	6	0	0	-99,29%
Total des recettes d'ordre		6	0	0	-99,29%
TOTAL recettes d'exploitation		4 073	12	16	-99,62%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			179		0,00%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 073	191	16	-99,62%

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont en très nette baisse, car l'exercice 2018 avait enregistré le transfert des excédents de la Ville de Metz et leur reversement au SERM¹⁵ pour près de 3,8 M€. De plus, les DSP des communes de Fey et Marieulles-Vezon ont pris fin en décembre 2018 et mars 2019 et expliquent dans une moindre mesure la baisse des crédits de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.

Les principales charges réelles de fonctionnement sont constituées du versement d'une participation à la Régie de l'Eau de Metz Métropole (32 k€), du remboursement des intérêts d'emprunt repris de Rozérieulles (6 k€) et du règlement d'une étude concernant la dissolution du SESEM¹⁶ (5 k€).

Les recettes réelles de la section résultent des redevances d'eau potable versées par les usagers.

¹⁵ Syndicat des Eaux de la Région Messine

¹⁶ Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin

**INVESTISSEMENT
DEPENSES en k€**

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 050	395	0	-100,00%
16	Emprunts et Dettes	36	12	12	-67,61%
23	Immobilisations en cours	158	360	218	38,28%
Total des dépenses réelles		2 244	767	230	-89,75%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6	0	0	-99,29%
041	Opérations patrimoniales	0	32	0	0,00%
Total des dépenses d'ordre		6	32	0	-99,29%
TOTAL dépenses d'investissement		2 250	799	230	-89,78%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 250	799	230	-89,78%

RECETTES en k€

Chap	Libellé	Compte Administratif 2018	Budget Total Voté 2019	Compte Administratif 2019	Evo CA 2019 - CA 2018
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 444		0	-100,00%
13	Subventions d'Investissement	0	78	0	0,00%
27	Créances	0	32	0	0,00%
Total des recettes réelles		2 444	410	0	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	118	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	34	12	12	-65,41%
041	Opérations patrimoniales	0	32	0	0,00%
Total des recettes d'ordre		34	162	12	-65,41%
TOTAL recettes d'investissement		2 478	572	12	-99,52%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			228		0,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 478	799	12	-99,52%

Comme en fonctionnement, la section d'investissement est en baisse par rapport à l'exercice 2018 qui avait vu le versement des excédents des communes puis leur transfert à la Régie via le versement d'une dotation initiale pour 2 M€.

Les dépenses de l'exercice concernent les travaux sur le réseau d'eau potable de Rozérieulles (218 k€) ainsi que le remboursement du capital de l'emprunt transféré par cette même commune (12 k€).